

Aujourd'hui

S3 WHALERS 3 CANADIEN 1

En le battant pour la deuxième fois en 48 heures, les Whalers s'approchent à un point du Canadien au sommet de la division Adams.

B1 CENTRE BANCAIRE

Le milieu montréalais des affaires accepte la nouvelle version, fortement remaniée, du projet fédéral de création d'un centre bancaire.

A3 GASTON HARVEY

Le pathologiste Jean-Paul Valcourt soutient que la prise de cou appliquée à Gaston Harvey a dégénéré en une prise d'étranglement fatale.

A3 STCUM

Vingt-six autobus de la STCUM ont été immobilisés dans leurs garages hier matin, tandis que d'autres faisaient l'objet de vandalisme.

E1 LIBAN-RFA

Dans le but évident de forcer la main à Bonn, un deuxième citoyen ouest-allemand est enlevé dans le secteur musulman de Beyrouth.

Sommaire

- Annonces classées..... C4, D14 à D16, E2 à E6
- Arts et spectacles informations..... B4 à B6 horaires..... A14, A15
- Bandes dessinées..... D16
- Campus..... B8
- Deces, etc..... E7
- Economie..... cahier C
- Editorial..... B2
- Etes-vous observateur?..... D14
- Feuilleton..... E3
- Horoscope..... D15
- Le monde..... E1, E8
- Mots croisés..... E4
- «Mot mystère»..... E3
- Quoi faire aujourd'hui..... A14
- Télévision..... B4, B5
- Tribune libre..... B3
- Vivre aujourd'hui Décoration..... D1 à D3
- TABLOÏD SPORTS
- Mots croisés..... 14
- Rejean Tremblay..... 5



PHOTO P.-H. TALBOT, LA PRESSE
M. Delbert Deschambault, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Bissonnette a fait pression pour obtenir un changement de zonage

Quatre jours avant la vente du terrain par Lebreux à Oerlikon

GILBERT LAVOIE

L'ex-ministre André Bissonnette est intervenu personnellement auprès du conseil municipal de Saint-Jean-sur-Richelieu pour obtenir un changement de zonage aux lots convoités par Oerlikon, quatre jours avant la vente de ces terrains à la compagnie par des spéculateurs.

C'est ce que révèle le compte-rendu de la réunion à huis clos qu'a tenue le conseil de Saint-Jean-sur-Richelieu le 20 janvier 1986 en présence de M. Bisson-

nette, pour discuter du dossier Oerlikon.

« Il est mentionné par le ministre que cette compagnie (Oerlikon) ne désire que cet endroit (le terrain de Gérard Lebreux) et il n'est pas question qu'Oerlikon aille dans le parc industriel. Si ce terrain n'est pas disponible ou zoné industriel, la compagnie va choisir une autre ville », stipule le compte rendu de la réunion.

Le même document révèle que peu avant cette intervention, M. Bissonnette a prévenu les autorités de Saint-Jean-sur-Richelieu que quatre villes étaient dans la

course pour l'implantation de cette compagnie, en l'occurrence Gatineau, Montréal-Est, Baie d'Urfé et Bromont.

Le maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Delbert Deschambault, qui était conseiller municipal à cette époque, a confirmé à LA PRESSE la rencontre du 20 janvier avec le ministre. M. Deschambault a reçu hier la visite de deux enquêteurs de la Gendarmerie Royale du Canada à ses bureaux de l'hôtel de ville. Il a déclaré que tous les comptes rendus des réunions du conseil seraient mis à la disposition des policiers

pour faciliter leur tâche. « Je me suis préparé à leur venue; on n'a rien à cacher », a-t-il expliqué.

Sans élucider toutes les circonstances qui ont entouré l'achat des terrains par Oerlikon, les documents de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu jettent un éclairage inédit sur ce dossier.

Les faits qui suivent montrent le cheminement du dossier à partir des comptes rendus de la ville, des actes d'enregistrement des

VOIR BISSONNETTE EN A 2
SUITE DES INFORMATIONS EN A 2

Oerlikon réclame \$2,1 millions à Normand Ouellette

MARIO FONTAINE

Oerlikon accuse Normand Ouellette d'avoir utilisé son appartenance à l'entourage de l'ex-ministre André Bissonnette pour la tromper en l'incitant à acheter un terrain sur lequel ledit M. Ouellette détenait une option secrète. Cela lui a permis, selon elle, de s'approprier sans droit une somme de \$970 000.

C'est ce qui ressort de la poursuite de \$2 120 000 qu'Oerlikon Aéropatiale a intentée hier devant la Cour supérieure du district d'Iberville contre celui qui était, jusqu'à vendredi dernier, président de l'Association du Parti conservateur de la circonscription de Saint-Jean, et ami de M. Bissonnette qui représente ce comté aux Communes.

La compagnie affirme par ailleurs dans sa poursuite qu'avant de signer l'offre d'achat, en janvier 86, elle avait demandé à M. Bissonnette, alors ministre, si le prix exigé pour le terrain qu'elle convoitait était raisonnable, ce qu'il aurait alors confirmé. Objet d'une intense spéculation, ces 100 acres situés à Saint-Jean-sur-Richelieu avaient été payés

\$415 000 moins d'un an auparavant.

Le fabricant suisse d'armements fut toutefois informé de cette spirale des prix deux mois avant que le contrat de vente ne soit signé, mais décida tout de même d'aller de l'avant, vu que les travaux de planification étaient déjà commencés et que le prix ne lui paraissait pas exorbitant comparé au prix de terrains semblables à Edmonton, Halifax ou même Baie d'Urfé, en banlieue de Montréal.

De plus, les procureurs d'Oerlikon vérifieront l'identité des actionnaires et administrateurs impliqués dans cette spéculation, ce qui ne leur permet pas d'y découvrir aucune illégalité. La vente eut effectivement lieu le 20 juin 1986, pour la somme de \$2981 000.

Menacée à son tour de poursuites par une tierce partie, Oerlikon demande à ses procureurs d'enquêter à nouveau au sujet des transactions immobilières ayant précédé son offre d'achat. Ils en vinrent à croire, vers le 12 janvier dernier, que le bénéficiaire d'une option secrète avait reçu \$970 000

VOIR OUELLETTE EN A 2



PHOTOLASER CP
M. Normand Ouellette, hier, à sa brasserie Le chalet suisse, boulevard du Séminaire à Saint-Jean-sur-Richelieu: aucun commentaire.

Bissonnette était en conflit d'intérêts

GILLES PAQUIN

du bureau de LA PRESSE
OTTAWA

Le député de Saint-Jean, et ex-ministre d'État, André Bissonnette, a été chassé du cabinet Mulroney parce qu'il a violé les directives gouvernementales sur les conflits d'intérêts, a avoué hier le vice-premier ministre Don Mazankowski.

L'analyse des documents déposés au bureau du Régistrateur général du Canada par l'ancien ministre ne laisse guère de doute. « Il y avait là tous les éléments d'un conflit d'intérêts », a dit M. Mazankowski aux Communes. « C'est clairement une des condi-

tions dont on a tenu compte », a-t-il ajouté.

L'air embarrassé, M. Mazankowski a expliqué au chef néo-démocrate Ed Broadbent que le premier secrétaire de M. Mulroney, M. Bernard Roy, s'était renseigné sur le fonds en fiducie de M. Bissonnette la semaine dernière.

Selon le Code de déontologie régissant la conduite des ministres, ceux-ci doivent déposer la liste de leurs actifs et de leurs engagements auprès du Régistrateur général. La gestion doit ensuite être confiée à un fiduciaire sans que le ministre ne conserve de droit de regard.

« Il est clair maintenant que le gouvernement a tenté d'étouffer cela en confiant l'enquête à la

GRC. Or, celle-ci ne traite que des activités criminelles », a déclaré M. Broadbent à sa sortie de la Chambre.

Selon des informations publiées plus tôt cette semaine, le fiduciaire de M. Bissonnette est nul autre que son associé, le président de l'Association du Parti conservateur de Saint-Jean, M. Normand Ouellette. M. Mazankowski a refusé de confirmer ce fait, mais il s'est gardé de le nier.

La semaine dernière, la firme Oerlikon Aéropatiale accusait M. Ouellette d'avoir indûment empoché \$970 000 lorsqu'elle a payé \$3 millions pour son nouveau terrain à Saint-Jean-sur-Richelieu.

D'après une dépêche de la

Presse Canadienne, le deuxième administrateur du fonds de fiducie de M. Bissonnette est le notaire Bernard Tanguay de Saint-Jean-sur-Richelieu. C'est devant lui que la transaction entre Oerlikon et le spéculateur Gérard Lebreux a été réalisée.

« C'est la première fois que le gouvernement admet qu'il y a plus que le respect de la loi qui compte dans la conduite d'un ministre et c'est la preuve qu'il faut maintenant une commission d'enquête publique et non pas simplement une enquête criminelle sur cette affaire », a conclu M. Broadbent.

Agacé, M. Mazankowski a ré-

VOIR CONFLIT EN A 2

Mulroney se défoule mais Bush ne promet rien

MAURICE JANNARD

du bureau de LA PRESSE
OTTAWA

Le premier ministre Brian Mulroney a fait savoir hier au vice-président des États-Unis, M. George Bush, que le Canada n'était pas satisfait de la façon dont les Américains traitaient les dossiers majeurs entre les deux pays.

Tant sur la question du libre-échange que sur celle des pluies acides, le premier ministre a demandé que la Maison-Blanche accorde davantage d'importance à ces problèmes. Il a ajouté que le Canada comptait sur des solutions à ces problèmes pour préserver les relations amicales avec son voisin.

« Le plus grand partenaire commercial

des États-Unis n'est pas l'Allemagne de l'Ouest ni le Japon, mais il se trouve ici et par une forte marge. Le Canada ne veut pas servir de plat réchauffé pour personne et il ne faut pas nous prendre pour acquis ».

M. Bush a déclaré qu'il avait compris le message de son hôte. Toutefois, il a dit: « Nous ne sommes pas venus ici pour trouver des réponses à nos différends. » Dans l'esprit des visiteurs, la rencontre avait le but suivant: « Revigorer nos relations et faire le pas supplémentaire pour trouver des solutions. »

Les discussions entre le premier ministre et son invité ont duré près de cinq heures. Du côté canadien, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Joe Clark, le ministre des Finances Michael Wilson et la responsable du Commerce international, Mme Pat

Carney, ont participé à une partie des entretiens. George Bush était accompagné du secrétaire au Trésor, James Baker.

La rencontre avait été demandée par le gouvernement conservateur, en préparation du sommet Mulroney-Reagan, qui aura lieu au début d'avril à Ottawa. Le Canada a aussi fait valoir qu'il tient à ce que sa souveraineté soit respectée dans les eaux arctiques.

Le cabinet Mulroney fait du libre-échange son cheval de bataille pour la prochaine campagne électorale. Le commerce entre les deux pays se chiffre à \$160 milliards, mais les Canadiens se plaignent de ce que l'administration Reagan ne sensibilise pas assez les Américains à la question.

« Cette initiative (le libre-échange), a dé-

VOIR BUSH EN A 2

Toutes les 9 minutes, Royal LePage vend une maison quelque part au Canada.

842-5011



ROYAL LePAGE

CEST BON DE CONNAÎTRE DES CONNAISSEURS

L'URSS veut reconstruire son consulat à Montréal

Mais les intentions soviétiques posent cependant plus d'un problème face aux «normes canadiennes»

MARIANE FAUREAU

L'Union soviétique compte remettre en état son consulat de Montréal, qui a été la proie des flammes la semaine dernière. Le consul général de ce pays à Montréal, M. Yereskovsky, a même indiqué au maire Doré que des spécialistes soviétiques pourraient se mettre à l'oeuvre très bientôt.

C'est hier, au cours d'une rencontre sollicitée par le consul général, que le représentant de l'URSS et son adjoint ont exposé les intentions de leur pays au maire Jean Doré.

Celui-ci a toutefois rappelé à ses interlocuteurs les contraintes imposées par les lois canadiennes en matière de permis de travail et

d'approbation des plans. M. Doré a également précisé que plusieurs règlements municipaux doivent s'appliquer, en matière d'inspection d'un bâtiment, à la suite d'un incendie notamment. De plus, l'édifice du consulat soviétique est inclus dans un périmètre de protection prévue par la Loi des biens culturels du Québec.

Inquiétude

Le maire de Montréal a fait part au consul Yereskovsky (qui est le doyen du corps consulaire montréalais) de l'inquiétude de la population face aux difficultés rencontrées par les pompiers lors de l'incendie. Il lui a également exprimé le désir d'en arriver à un protocole d'entente avec l'ensemble du corps consulaire pour évit-

ter que des situations semblables ne se reproduisent à l'avenir.

Cet incendie, ainsi que celui de la Place Alexis-Nihon, ont été évoqués, hier soir, alors que le conseil municipal recevait le directeur du Service de prévention des incendies et ses adjoints, dans le cadre de l'étude des budgets.

Le directeur, M. Yvon Bineau, a signalé que ses hommes n'auraient pu lutter contre la conflagration de la Place Alexis-Nihon même si son service avait été équipé de la «tour d'eau» qu'on s'apprête à acheter cette année, ou d'une «girafe» plus élevée (qu'on acquerra en 1988). «Ce n'est pas un jet d'eau qui peut changer quelque chose quand le feu est si intense», a-t-il expliqué. La seule

solution est l'installation de gicleurs automatiques.»

Moins d'incendies

La tendance décroissante du nombre d'incendies, amorcée au début des années 80, s'est maintenue en 1986: «Nos statistiques montrent une réduction du nombre total d'appels traités, du nombre global d'incendies et de feux de bâtiments, y inclus les feux ayant nécessité des alertes multiples», a-t-il déclaré.

M. Bineau attribue ce fait à la qualité accrue du stock de logements, à l'élimination progressive des hangars et dépendances à risques élevés, au remplacement systématique de certaines pièces d'équipement et à l'amélioration

constante des méthodes de travail.

C'est l'ensemble de ces mesures, et d'autres, qui ont permis à la Ville de Montréal de passer de la «cote 3» à la «cote 2», soit un échelon plus élevé, a-t-il signalé.

Le service a embauché 81 nouveaux pompiers en 1986 et compte engager encore cette année. Deux conseillers de l'opposition l'ont interrogé sur l'embauche de pompiers d'origine ethnique. Le chef Bineau a signalé qu'il y a des «noms étrangers» dans la liste qu'il a vue, mais déclare ne pas pouvoir dire si ces employés appartiennent aux minorités ethniques.

Signalons, par ailleurs, que le conseil municipal a reçu hier la visite d'un conseiller municipal

de Toronto, M. Richard Gilbert, également président de la Fédération canadienne des municipalités. Il s'est dit heureux de la nouvelle participation de la Ville de Montréal à cet organisme (fondé avec l'ancien maire Camillien Houde, mais boudé par l'administration précédente).

Le nouveau conseil municipal de Montréal semble d'ailleurs attirer la visite. Ainsi, au cours de la semaine, il a reçu la députée de Dorion, Mme Violette Leduc, adjointe parlementaire de ministre des Affaires municipales, un conseiller municipal d'une ville de banlieue, un ex-conseiller du Parti civique, Jean La Roche. Ces visiteurs distingués sont présentés par le président du conseil et prennent place dans l'enceinte des conseillers.

SUITE DE LA UNE

BISSONNETTE

Bissonnette a fait pression pour obtenir un changement de zonage transactions, et des témoignages des principaux intervenants.

■ Automne 85 (selon le maire Deschambault): des consultants suisses mandatés par Oerlikon visitent Saint-Jean-sur-Richelieu. Ils ne semblent pas intéressés par la région.

■ Septembre 85: Gérard Lebreux, un spéculateur de Repentigny, fait une offre d'achat valable jusqu'au 31 décembre sur les terrains du groupe dirigé par MM. Jacques Francoeur et Michel Lassonde.

■ Fin décembre: Lebreux demande verbalement à Lassonde de lui donner un délai jusqu'à la mi-janvier pour exercer son option d'achat. Lassonde accepte.

■ 7 janvier 86: Oerlikon prévient la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu qu'elle s'apprête à y envoyer une délégation.

■ 9 janvier: la délégation visite la ville en compagnie du président du Conseil de développement économique du Haut-Richelieu, M. Claude Roy. Le patron d'Oerlikon, M. Genoni, se montre intéressé au terrain sous option d'achat de Gérard Lebreux.

■ Début janvier (selon *The Gazette*), probablement entre le 9 et le 13 janvier, le courtier Michel Thibodeau entre en communication avec le courtier Claude Fortin (qui représente les propriétaires du terrain dont Jacques Francoeur et Michel Lassonde) pour tenter de les convaincre de ne pas vendre à Gérard Lebreux. Il fait valoir qu'il peut leur obtenir un prix supérieur. Il se heurte à un refus.

■ 13 janvier: le maire du temps, M. Ronald Beaugard, informe le conseil de la visite des gens d'Oerlikon. On décide de convoquer Claude Roy pour informer les conseillers.

■ 15 janvier: Gérard Lebreux exerce son option d'achat sur les terrains convoités par Oerlikon. Mais lorsque le courtier des propriétaires arrive chez le notaire, il y rencontre un certain Don McRae, qui achète le terrain pour une compagnie à numéros (2320-4456) pour la somme de \$800 000.

■ 14 janvier: Claude Roy confirme l'intérêt d'Oerlikon pour Saint-Jean-sur-Richelieu, mais ne fait pas état d'une préférence pour le terrain.

■ 15 janvier: (selon Oerlikon) le président d'Oerlikon, M. Genoni, prévient André Bissonnette, le maire Beaugard et le commissaire industriel que la compagnie s'installera à Saint-Jean-sur-Richelieu si elle a le contrat, et indique sa décision sur le terrain. «Presque immédiatement», selon Oerlikon qui ne précise pas la journée, un courtier de Saint-Jean-sur-Richelieu, inconnu d'Oerlikon, Michel Thibodeau, approche la compagnie en

disant qu'il représente le propriétaire du terrain qu'il leur offre en vente. La même journée, M. Genoni rencontre Thibodeau qui est accompagné du notaire Bernard Tanguay. L'avocat d'Oerlikon, Me Raymond Lette, assiste à la réunion.

■ 15 janvier: Don McRae vend le terrain à Gérard Lebreux pour \$1 494 392.

■ 20 janvier: André Bissonnette rencontre le conseil, révèle les intentions de la compagnie, et fait valoir l'importance de modifier le règlement de zonage.

■ 24 janvier: Gérard Lebreux reçoit une offre d'achat pour son terrain du président d'Oerlikon, par l'intermédiaire de Thibodeau.

■ 3 février: le conseiller Robert Lanciault demande si on a amorcé les procédures nécessaires au changement de zonage. Le directeur-général répond qu'on n'a pas de demande en ce sens du propriétaire de la compagnie.

■ 19 février: Gérard Lebreux, que personne ne semble connaître même aujourd'hui à Saint-Jean-sur-Richelieu, expédie sa demande de modification de zonage.

■ 3 mars: le conseiller Lanciault propose l'adoption d'un avis de motion pour modifier le zonage tel que demandé par Lebreux. Adopté à l'unanimité.

Cette suite d'événements soulève des questions importantes dont la principale est sans contredit l'arrivée subite du courtier Michel Thibodeau et du notaire Tanguay dans le dossier. Qui a prévenu Thibodeau que Oerlikon avait choisi de s'établir à Saint-Jean-sur-Richelieu sur les terrains concernés? Pourquoi Gérard Lebreux a-t-il subitement exercé son option d'achat le 13 janvier, après avoir attendu plus de trois mois et avoir laissé passer la date limite du 31 décembre? A-t-il été prévenu de la visite des gens d'Oerlikon le 9 janvier, et si oui, par qui? Le ministre Bissonnette était-il au courant, lorsqu'il a fait valoir l'importance d'un changement de zonage au conseil, qu'au moins un de ses collaborateurs immédiats, Normand Ouellette, était impliqué dans l'opération de spéculation alors en cours? A quelle étape des nombreuses transactions Normand Ouellette a-t-il pris une option secrète qui lui a permis de toucher \$970 000 comme l'affirme Oerlikon?

C'est à ces questions que devront répondre les enquêteurs de la GRC.

OUELLETTE

Oerlikon réclame \$2,1 millions à Normand Ouellette

sans droit, et que ce bénéficiaire était Normand Ouellette. Or, de constater la compagnie, celui-ci «faisait partie de l'entourage immédiat dudit André Bissonnette, entourage qui avait joué un rôle important dans la décision de la demanderesse (Oerlikon) d'ache-

ter le terrain».

La compagnie demande immédiatement au relationniste Roger Nantel et à Me Jean Bazin d'en aviser le gouvernement canadien. Ils rencontrèrent le chef de cabinet du premier ministre mardi dernier, et M. Bernard Roy en prévit Brian Mulroney le lendemain. Le premier ministre conservateur congédiait son ministre dimanche, quelques heures après que l'affaire ait été ébruitée dans les médias.

La poursuite déposée hier mentionne également un agent d'immeubles de Saint-Jean-sur-Richelieu, Michel Thibodeau, mandaté, selon Oerlikon, par Normand Ouellette pour lui faire de fausses représentations. Thibodeau aurait trompé sur l'identité du vendeur et fait croire qu'il n'accepterait pas moins de \$2,9 millions pour céder le terrain.

La poursuite affirme que M. Thibodeau est entré en scène presque immédiatement après que le président d'Oerlikon ait laissé savoir à quelques personnes que la compagnie s'établirait à Saint-Jean-sur-Richelieu. Parmi ces personnes se trouvaient le maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, le commissaire industriel de la ville ainsi que le député et ministre de Saint-Jean, André Bissonnette.

Invoquant des agissements illégaux et délictuels, Oerlikon exige de récupérer les \$970 000 de profit que, dit-elle, M. Ouellette a réalisés grâce à cette opération. Elle évalue les dommages à sa réputation à \$1 million, et la vague de publicité négative à son endroit à \$150 000. Au total, c'est donc une somme de \$2 120 000 qu'elle réclame.

CONFLIT

Bissonnette était en conflit d'intérêts

pliqué que la requête de l'Opposition risquait de compromettre le travail de la police. Reprenant les propos de son chef la veille, il a laissé entendre qu'une commission pourrait peut-être s'avérer utile plus tard.

Encore une fois hier, les députés libéraux ont vainement tenté de faire la lumière sur le rôle du sénateur Jean Bazin dans ce dossier. Ils ont également demandé qu'on lui bloque l'entrée du Sénat jusqu'à la fin de l'enquête.

De nouveaux cas de conflits d'intérêts ont été soulevés par le député libéral Doug Frith dans l'attribution du contrat de la Défense à Oerlikon en juin 1986.

Moins de six semaines après la signature de ce contrat de \$600 millions, trois des fonctionnaires fédéraux qui avaient la responsabilité d'analyser les soumissions des firmes en lice sont devenus des employés de la Oerlikon ou d'entreprises associées à la compagnie d'armement, a dit M. Frith.

C'est notamment le cas du major Bill Matthews, pilote d'essai de la Défense devenu depuis directeur de l'ingénierie chez Oerlikon; du lieutenant-colonel Lamarre qui a fait de même et de M. S. B. Kerr, directeur général de l'aérospatiale et des approvisionnements au ministère des Approvisionnement et Services qui est entré chez CFN Consultants, une entreprise liée au consortium Oerlikon.

BACON

Mme Bacon renonce au projet de loi 140

française présentement dirigé par M. Martucci par un Haut-comité de la langue française avec mission de conseiller la ministre sur la politique québécoise de la langue française.

Quant à la Commission d'appel de la francisation des entreprises, elle disparaissait et ses attributions étaient dévolues à la Cour provinciale.

Par ailleurs, il prévoyait enfin que la Commission de toponymie du Québec serait intégrée au ministère des Affaires culturelles, dont le titulaire est justement Mme Bacon.

Toute déçue qu'elle est, la ministre fait deuil de son projet de loi, mais cela ne signifie pas pour autant qu'elle abdique à tout jamais.

Ainsi, a-t-elle confié hier, il



La ministre Lise Bacon, responsable de la Loi 101, et le président du Conseil de la langue française, M. Jean Martucci, ont annoncé hier que le gouvernement envisageait d'abandonner son projet de loi no 140 en vue de restructurer les diverses agences chargées de surveiller l'application de la Charte de la langue française.

LASERPHOTO CP

faudra peut-être revoir plus tard la structure des six organismes chargés de l'application de la Loi 101 pour les rendre plus efficaces.

Et pour cela, selon elle, il y a d'autres moyens que ceux législatifs et elle n'écarte pas les solutions administratives.

La ministre a de plus annoncé hier s'être adjoint sept de ses collègues ministres afin de doter son

jugement de la Cour d'appel qui rend inopérants les articles de la Loi 101 sur l'affichage et les raisons sociales.

Cela, a expliqué le ministre, pour des raisons légales et techniques. En effet, a-t-il expliqué, la Cour d'appel s'est basée sur l'affaire Irwin Toys pour rendre jugement en décembre dernier et son gouvernement a justement porté cette cause en appel devant le plus haut tribunal du pays.

De plus, a encore dit M. Marx, son gouvernement veut connaître la portée de l'article 1 (droits et libertés) de la Charte canadienne des droits et libertés, ainsi que la portée de l'article 9.1 (exercice des libertés et droits fondamentaux) de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. Il en va de même, a-t-il ajouté, quant à l'article 3 de la charte québécoise qui porte notamment sur la liberté d'expression.

S'il décidait finalement, d'ici la fin mars, de porter ce jugement de la Cour d'appel devant la Cour suprême, le ministre a précisé qu'il le ferait non seulement dans l'intérêt du gouvernement du Québec mais également pour celui des gouvernements des autres provinces et du gouvernement fédéral réunis.

Reste que cette décision lui revient entièrement et tout indique qu'il ira devant la Cour suprême dans les prochains jours.

D'ailleurs, il a l'appui de ses collègues ministres et ce week-end, le Conseil général du Parti libéral du Québec, réuni à Montréal, l'y encouragera fortement.

C'est d'ailleurs là le sens de la première des quatre résolutions linguistiques qui y seront soumises aux délégués, les trois autres résolutions invitant le gouverne-

ment à:

- poser des gestes concrets pour renforcer la primauté et la qualité du français en matière d'affichage commercial pour garantir le respect du français partout au Québec;
- imposer des sanctions plus sévères aux commerçants qui arborent des affiches unilingues dans une autre langue que le français;
- faire obligation à toute entreprise détenant un certificat de francisation à rendre des services en français à sa clientèle.

Le groupe de travail a déjà fait un premier rapport au Conseil des ministres et Mme Bacon avoue avoir à faire des recommandations à ses collègues du Cabinet avant de quitter dans les prochains jours le Québec pour un long séjour de plus de trois semaines en Afrique, pour une tournée préparatoire au Sommet de la francophonie qui doit se tenir à Québec en septembre prochain.

Quant au ministre québécois de la Justice, M. Herbert Marx, il a dit à son arrivée au Conseil des ministres songer sérieusement à porter devant la Cour suprême le

Devant les journalistes, M. Bush a répondu que le Congrès exerçait de «fortes pressions protectionnistes», ce qui pouvait expliquer la lenteur des Américains dans ce dossier. Par contre, il a affirmé que le libre-échange était important et qu'il pouvait donner beaucoup de bénéfices.

«Je ne veux pas faire de promesses, je ne suis pas ici pour fixer une échéance, mais c'est quelque chose qui est possible et qui servira d'exemple au reste du monde», a dit le vice-président.

Les hauts fonctionnaires canadiens se sont rendu compte que sur le contentieux entourant le gaz naturel, le secrétaire Baker n'était pas très au courant du dossier. Ce dernier l'a d'ailleurs admis.

Le budget alloué par le président Reagan à la protection de l'environnement et à la pollution transfrontalière due aux pluies acides ne satisfait pas les dirigeants canadiens. M. Mulroney a été très clair là-dessus. «Absolument pas, on peut faire plus», a-t-il répondu quand un journaliste lui a demandé s'il croyait que les États-Unis remplissaient leur engagement.

«Je pense que je comprends très bien sa position», a dit M. Bush. «Je le croirai quand je verrai l'argent», a repris M. Mulroney.

En mars 1986, à Washington, l'administration Reagan s'était engagée à dépenser \$5 milliards au cours des cinq prochaines années pour lutter contre les pluies acides. Jusqu'ici, les Américains y ont alloué \$500 millions et une autre tranche de \$237 millions est prévue l'an prochain. Les fonds proviennent pour la plupart de programmes qui existent déjà.

Le ministre Clark a souligné de son côté l'étonnement du Canada au fait que les États-Unis avaient fait circuler trois sous-marins nucléaires dans l'océan Arctique l'été dernier, sans d'abord prévenir Ottawa.

Après avoir utilisé un langage ferme devant ses visiteurs, le premier ministre a toutefois rappelé qu'il voulait régler les litiges avec les États-Unis dans un climat de civilité et non de guerre commerciale. «Pour ce faire, nous avons besoin de maturité et de compréhension.» Puis, il a ajouté à l'intention de ses détracteurs: «Je ne suis pas le genre à lancer des grenades verbales.»

De son côté, le vice-président a souligné que lui et M. Baker feront part des préoccupations du Canada au président Reagan aujourd'hui et qu'ils feront alors peut-être quelques suggestions pour régler les problèmes communs.

Le Lotto 6/49 02 11 19 34 42 44 (49)
Tirage d'hier

LA MÉTÉO

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-16	-9	Neige 5 cm
Outaouais	-14	-6	Ens., neige
Laurentides	-17	-8	Var., neige
Cantons de l'Est	-16	-6	Var., neige
Mauricie	-15	-7	Pass. nuag
Québec	-15	-7	Pass. nuag
Lac-Saint-Jean	-20	-12	Pass. nuag
Rimouski	-18	-11	Gen. ens.
Gaspésie	-18	-11	Gen. ens.
Baie-Comeau	-21	-12	Gen. ens.
Sept-Îles	-21	-12	Gen. ens.

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	-1	6	
Edmonton	-5	5	
Regina	-20	1	
Winnipeg	-13	-10	
Toronto	-6	-2	
Fredericton	-26	-10	
Halifax	-14	-7	
Charlottetown	-20	-9	
Saint-Jean	-10	-7	

États-Unis

	Min.	Max.	Min.	Max.	
Boston	-9	-2	N.-Orléans	4	7
Buffalo	-6	-3	Pittsburgh	-5	-1
Chicago	-9	-4	S. Francisco	4	16
Miami	20	30	Washington	2	6
New York	-1	0	Dallas	-3	8

les capitales

	Min.	Max.	Min.	Max.	
Amsterdam	-5	2	Madrid	-2	9
Athènes	6	11	Moscou	-11	-5
Acapulco	21	30	Mexico	12	27
Berlin	-13	-8	Oslo	-8	-3
Bruxelles	-5	0	Paris	-3	1
Buenos Aires	23	33	Rome	6	11
Copenhague	-9	-4	Séoul	-7	4
Genève	-4	-2	Stockholm	-2	1
Hong Kong	15	19	Tokyo	0	7
La Caire	13	22	Trinidad	22	31
London	3	6	Vienne	-12	0

La Quotidienne

Tirage d'hier

à trois chiffres **401**

à quatre chiffres **5318**



04-4-01

Jeudi 22 janvier 1987

Autobus sabotés dans les garages de la STCUM

Dimanche, la société avait avisé le syndicat qu'elle ne tolérerait aucun acte de vandalisme

LISA MINO

Vingt-six autobus de la Société de transport de la CUM n'ont pu sortir tôt hier matin, et d'autres ont été sabotés dans certains des garages de la STCUM. Le service de transport n'a pas été perturbé par ces incidents.

Mme Louise Baillargeon, porte-parole de la STCUM, a déclaré que la société de transport menait une enquête sur ces actes de vandalisme et, s'il y a lieu, s'adresserait à la police. Elle ne pouvait dire le montant des dommages, soulignant que ces actes de vandalisme ont surtout été une source d'embêtements pour la STCUM.

M. Normand Lamoureux, président du syndicat de la CSN qui représente les 2 000 préposés à l'entretien, a soutenu hier qu'il n'était pas au courant des actes de vandalisme. Il a précisé qu'il avait demandé à ses membres dimanche « d'éviter de faire des gestes isolés ». Il a rappelé hier que d'autres syndicats de la STCUM étaient aussi en négociation actuellement. Mais il a reconnu que certains de ses membres commençaient à perdre patience.

Il faut se rappeler que les préposés à l'entretien ont rejeté dimanche les dernières offres patronales et choisi cette semaine

des moyens de pression « lourds » qui, du moins jusqu'à la fin du mois, visent l'employeur et ne doivent pas perturber le service aux usagers du transport en commun. Un vote de grève sera pris le 8 février prochain si l'employeur ne se montre pas plus généreux, d'ici là.

À compter de ce matin, la STCUM avisera le public voyageur très tôt de l'état du service de transport d'autobus et de métro, si ce service est perturbé.

La société de transport avisait le syndicat dimanche, à la suite

des propos de M. Lamoureux en assemblée générale, qu'elle ne tolérerait aucun acte de sabotage, de vandalisme ou de bris d'équipement; elle lui demandait de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'incidents du genre. Advenant de tels gestes, elle l'a informé, dans sa mise en demeure, qu'elle tiendrait le syndicat et ses représentants responsables.

La STCUM n'a pas demandé au Conseil des services essentiels d'intervenir à la suite de ces actes. Un porte-parole du Conseil précisait d'ailleurs hier que l'organism

ne n'a pas à intervenir dans cette affaire, du moins tant qu'il n'y aura pas de grève, ou que les moyens de pression ne perturberont pas le service aux usagers. Par contre, à la demande de la STCUM, le Conseil a assigné un médiateur qui pourra intervenir dans l'élaboration des services essentiels.

Il faut se rappeler que le syndicat des préposés à l'entretien a maintes fois exprimé son refus de l'idée même du maintien des services essentiels, jugeant que ceux-ci atténuent le rapport de force et

enlèvent, à toutes fins utiles, le droit de faire la grève.

Dommages

Outre les autobus qui n'ont pu sortir à l'heure de pointe hier matin, à Saint-Laurent, Ville d'Anjou et Saint-Henri, la STCUM signale aussi des dommages à 40 émetteurs de correspondances et aux démarreurs de 40 autobus. En plus, des chiffons ont été retrouvés dans cinq réservoirs de carburant, cinq ponts de graissage ont été endommagés, des bonnes d'oxygène servant à la soudure ont été vidées de leur contenu et 12 pare-brise ont été cassés. Des dommages ont aussi été faits au système d'alimentation en électricité dans certaines stations de métro. Normalement la STCUM peut compter sur une flotte d'environ 1 400 véhicules aux heures de pointe.

La STCUM offre une convention collective de trois ans avec des hausses de salaires de 3 p. cent, 3,25 p. cent et 3,50 p. cent. L'entreprise demande aussi différentes concessions à ses employés pour assouplir ses opérations et offrir un meilleur service à moindre coût. Les préposés à l'entretien veulent un contrat de deux ans, des hausses de 6 p. cent par année, une formule d'indexation, un rattrapage pour les gens de métier, une réduction du temps de travail. Le salaire horaire moyen de ces employés est de \$13,31.

Un chauffeur congédié sera ré-employé

GERMAIN TARDIF

La Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal devra garder à son service un chauffeur d'autobus qu'elle avait suspendu puis congédié en 1985.

C'est la décision à laquelle en est arrivée la Cour supérieure en rejetant une requête en évocation présentée par la STCUM contre une sentence arbitrale rendue en ce sens dans le cas de M. Michel Cadotte, le 12 août dernier.

L'arbitre, M. René Gosselin, avait eu à se prononcer sur deux griefs, l'un portant sur la suspension sans solde de M. Cadotte, le 5 avril 1985, et l'autre sur son congédiement, le 26 août suivant.

Ce dernier s'était plaint qu'en le suspendant, on ne lui avait pas fait part des motifs de la suspension

et que, plus tard, son congédiement était sans raison puisque lui-même n'était pas responsable des dommages intentionnels causés à l'autobus qu'il conduisait, le 2 avril 1985, ni de la destruction des roulements de correspondance.

Le juge Pierre Viau, après avoir étudié le rapport de l'arbitre motivant sa décision, a jugé que ce dernier avait erré sur certains points, outrepassant parfois sa compétence, mais que, par ailleurs, il avait raison sur d'autres points.

Selon le juge, on ne peut appliquer ici la théorie des dominos au point que l'on puisse affirmer que la chute d'un domino entraîne nécessairement celle des autres.

Il a, d'un autre côté, donné raison à l'arbitre qui a refusé d'entendre les allégations de vandalisme présentées après coup par la STCUM alors que celle-ci aurait dû le faire au cours de l'exposition de sa preuve.

Entente avec les cols bleus

MARIANE FAVREAU

Une entente de principe est intervenue entre les cols bleus, la Ville de Montréal et la CUM aux petites heures du matin, hier. Au cours de la journée, les parties travaillaient à la rédaction des textes qui doivent la concrétiser. Elles doivent maintenant en arriver à un protocole de retour au travail, dernière étape d'un projet de règlement qui pourrait être soumis très bientôt aux syndiqués.

Le président du comité exécutif de Montréal, Michael Fainstat, s'est déclaré très heureux de l'entente et assure qu'on s'en va vers une sorte de « partnership » avec les cols bleus. « On a aplani des points d'accrochage qui faisaient obstacle dans le passé. »

De son côté, le porte-parole des syndiqués, M. Gilles Charland, se dit « globalement satisfait du cadre de règlement, compte tenu du contexte ». Les cols bleus, qui avaient fait grève pendant cinq semaines l'hiver dernier, sont sans contrat de travail depuis plus de deux ans. Les ententes sont donc rétroactives au début de janvier 1985.

M. Fainstat qui a convoqué la presse hier pour faire part de la bonne nouvelle, a refusé de livrer le contenu des accords. Il dit que les deux parties se sont entendues pour les rendre publiques plus tard, quand elles auront été mise par écrit et consignées. Son vis-à-vis syndical se montre tout aussi laconique, voulant d'abord expliquer le contenu de l'entente aux syndiqués.

On a toutefois pu apprendre, officieusement, que les 4 000 cols bleus bénéficieraient de hausses de salaires de 5 p. cent pour 1985, de 4 p. cent pour 1986 et de 4 p. cent pour 1987.

De plus, la Ville de Montréal aurait accepté de payer de l'intérêt sur les hausses de salaires rétroactives qui toucheraient les cols bleus. Il s'agit d'un précédent au Québec, semble-t-il.

M. Fainstat n'a pas voulu commenter cet aspect du règlement, mais signale que tous les points de l'entente sont reliés entre eux, et que l'accord intervenu est « dans l'intérêt des employés et des contribuables ».

On apprend aussi que les cols bleus auraient obtenu un « plancher d'emploi » comme on dit dans le monde du travail, c'est-à-dire un nombre en-deça duquel l'employeur ne peut aller, ce que réclamaient instamment les cols bleus. Ceux-ci ont aussi obtenu l'élimination d'une partie des contrats confiés à l'entreprise privée. Ces deux points étaient au cœur du litige.

Enfin, M. Fainstat a refusé d'évaluer l'impact du règlement sur le budget actuellement à l'étude. Il assure toutefois qu'il contient des provisions suffisantes.

Le président du comité exécutif estime que la Ville se retrouvera avec une main-d'œuvre beaucoup plus efficace puisqu'on a solutionné les problèmes qui ont mené à des confrontations et à des querelles.

Débloccage

Quand au porte-parole syndical, il constate que les mandats des négociateurs patronaux ont été modifiés à la suite des élections. Ce qui a amené en deux mois et demi des conclusions sur des points majeurs en discussion depuis deux ans.

Par ailleurs, la Communauté urbaine de Montréal emploie environ 181 cols bleus du même syndicat (Syndicat de la Fonction publique - FTQ) et négociait en parallèle. Ce groupe d'employés aurait obtenu l'assurance de l'embauche de 70 personnes à l'usine d'épuration des eaux de la CUM.

On entame maintenant les discussions sur le protocole de retour au travail. Elles portent notamment sur des sanctions disciplinaires reliées aux incidents survenus pendant la grève de l'an dernier. De plus, des poursuites judiciaires avaient été entreprises en Cour municipale et l'on devine que le syndicat voudrait bien les voir retirer.

M.G.

Les pathologistes toujours divisés sur la cause de la mort de Gaston Harvey

MARTHA GAGNON

envoyée spéciale de La Presse

LA MALBAIE

Sûr de lui, après 17 jours d'enquête, le pathologiste Jean-Paul Valcourt, 67 ans, soutient que la prise du cou appliquée à Gaston Harvey en est devenue une d'étranglement.

« C'est pourquoi il se débattait aussi férocement. Il a tout fait les efforts pour essayer de s'en sortir ».

Pour appuyer ses affirmations, il répète les paroles du policier Clément Léveillé: « Ça tirait dans le collier ».

Après avoir entendu les 80 témoins, manifestants, policiers, journalistes, photographes et personnel infirmier, le pathologiste a conclu hier, à la fin de l'enquête publique, que la prise du cou était la seule cause de mort. « C'est là que les troubles ont commencé. »

Il espère que son témoignage permettra que des choses du genre ne se reproduisent plus dans l'avenir. Sans condamner totalement la prise du cou, il pense que les policiers devraient être mieux informés des dangers qu'elle présente.

Comme il fallait s'y attendre, le témoin expert de la Sûreté du Québec, le Dr Jean-Claude Larose, 53 ans, un autre pathologiste d'expérience, n'est pas du même avis.

Il a ravivé le débat sur les vomissements dans les bronches. Selon lui, les conclusions de la première autopsie sont les bonnes: Gaston Harvey est mort d'asphyxie parce qu'il a aspiré son contenu gastrique, peu de temps après s'être débattu sur les lieux de la manifestation.

« C'est un accident, un malheureux hasard. On referait la



Le dr Jean-Paul Valcourt



Le dr Jean-Claude Larose

PHOTOS JEAN GOUJIL, LA PRESSE

même prise et il est probable que les conséquences ne seraient pas les mêmes. »

— Êtes-vous en train de nous dire que la prise du cou n'a rien à voir avec la mort de Gaston Harvey? demande, étonné, le procureur de l'enquête, Me Claude Tremblay.

— Je suis plus nuancé. Cette prise ne peut être la cause directe, car Harvey serait mort sur place. Il n'y a aucun signe de strangulation. La prise a seulement entraîné des problèmes mineurs.

Le pathologiste a aussi ajouté qu'à son avis Gaston Harvey n'était pas mort à son arrivée à l'hôpital. Il était en état d'arrêt

cardio-respiratoire. « Tant que les manoeuvres de réanimation ne sont pas terminées, on ne peut pas dire qu'un individu est mort. Il y en a qui en reviennent. »

Lorsque l'avocat lui montre la célèbre photo où l'on voit l'agent Clément Léveillé serrant le cou de Harvey, le Dr Larose réplique: « On ne fait pas de pathologie avec des photos. »

Assis parmi l'assistance, le policier Léveillé palpe son cou avec sa main, comme s'il voulait mieux suivre les explications du pathologiste. Un peu plus tard, dans le corridor, il laisse échapper lors d'une conversation: « Il se serait peut-être vomi dans les bronches, même si je l'avais seu-

lement tenu par le bras. »

Le Dr Jean-Paul Valcourt est loin de penser cela. Selon lui, en voulant maîtriser Gaston Harvey, le policier — un collègue — lui a serré la gorge, provoquant une compression de la trachée, et par la suite, la strangulation.

Comme le pathologiste de la SQ, il reconnaît que plusieurs facteurs sont intervenus: Harvey avait ingurgité plusieurs bières; il était dans un état de surexcitation et il a bougé énormément, obligeant Léveillé à déplacer son bras.

Puis, il ajoute: « Le fait de relâcher la prise, ce n'est pas comme un bouton électrique: la lumière ne s'ouvre ni se referme automatiquement. Des fois, l'in-

dividu revient; d'autres fois pas. »

Le Dr Valcourt, ancien directeur du laboratoire de médecine légale de Montréal, qui a pratiqué la troisième autopsie, a été très bref. Son « adversaire », le Dr Larose s'est, lui, lancé dans un savant exposé de trois heures, difficile à suivre pour le commun des mortels.

D'ailleurs, le coroner Robert Sansfaçon n'a pu empêcher de grimacer et de se prendre la tête entre les deux mains.

Durant un long moment, le débat a porté sur la différence entre la régurgitation et le vomissement.

— Vous m'excusez, je ne suis peut-être pas du même niveau intellectuel, mais j'ai de la difficulté à comprendre, a avoué Me Claude Tremblay.

Le procureur a quand même posé une série de questions fort pertinentes. Il a insisté longuement sur le fait que personne n'a trouvé de trace de vomissures avant l'arrivée à l'hôpital. Ce qui peut ébranler l'hypothèse du Dr Larose.

« Ce n'était pas la prise de cou "classique" que l'on voit dans les livres, souligne Me Tremblay. Dans la littérature, on explique que les conséquences sont difficiles à prévoir », souligne le procureur.

Le Dr Jean-Claude Larose avoue qu'il s'est demandé s'il s'agissait d'un cas unique; il a fouillé dans ses volumes.

Chose certaine, si ce n'est pas un cas unique, il n'y en a pas beaucoup.

C'est au coroner qu'il appartient maintenant de tirer des conclusions à la lumière des témoignages des pathologistes. L'enquête est terminée. Les avocats feront leurs plaidoiries, aujourd'hui.

Marceau était ivre, dit un barman

Le gérant du bar *Le Sportif*, à La Malbaie, Jean-Guy Chiasson, 32 ans, est catégorique: « Le policier Pierre Marceau était chaud le soir de la manifestation, à Pointe-au-pic, le 25 octobre. »

« C'est regrettable à dire, mais c'est la pure vérité », dit-il. Dans la salle, plusieurs personnes sourient de satisfaction. Assis à l'avant, l'agent Marceau reste impassible et fixe le témoin.

Cette déclaration choc à l'enquête du coroner hier, a fait bondir de sa chaise l'avocat de la SQ, Me Michel Proulx, qui a bien failli perdre patience.

« Objection », a-t-il lancé très fort, après que le procureur de l'enquête eût demandé au témoin de décrire l'état de l'agent Marceau. Curieusement, l'avocat qui n'était pas intervenu durant le témoignage des manifestants, s'inquiétait cette fois de la réponse du témoin. Il a même demandé que le gérant du bar quitte la salle durant ses représentations.

Le ton a monté entre les avocats. Me Claude Tremblay, procureur du coroner, n'a pas caché son mécontentement: « Il est excessivement nécessaire de

connaître l'opinion de ce témoin ordinaire. Vous en ferez ce que vous voudrez. Depuis le début de l'enquête, tout le monde parle de l'état de M. Marceau. »

« C'est une question utile, pertinente et légale », a fait remarquer le coroner Robert Sansfaçon, mettant fin à un débat en droit.

Gérant du bar *Le Sportif* depuis octobre dernier, J.-Guy Chiasson affirme que le policier Marceau est venu faire un tour à son établissement, en compagnie de son collègue Denis Roy, peu de temps avant la manifestation, entre 19h30 et 19h45.

Selon lui, il n'était pas dans son état normal. Il parlait drôlement et sentait l'alcool; sa cravate était défaite et tachée. Sa tenue vestimentaire laissait à désirer.

Lui et Denis Roy ont commandé une seule bière et ils ne sont restés qu'une quinzaine de minutes. À son avis, le policier Roy — un de ses bons amis — n'était pas en état d'ébriété.

Téléphone

Il ajoute qu'avant la reprise de

l'enquête au début de janvier, l'agent Denis Roy lui a téléphoné pour se renseigner sur la visite que les enquêteurs avaient effectués à son bar.

Il voulait savoir ce qu'il avait raconté aux policiers de la Sûreté municipale de Québec. Et voici ce qu'il lui a répondu: « Je leur ai dit que tu étais correct, mais pas Marceau. »

Dans son témoignage, l'agent Roy affirmait n'avoir jamais téléphoné à M. Chiasson. Il disait lui avoir parlé de l'affaire un peu par hasard, lors d'une visite au bar.

— Vous êtes un commerçant de La Malbaie. Comme d'autres, vous vivez des moments difficiles à cause du conflit au Manoir Richelieu, dit Me Proulx, en s'approchant du témoin. C'est le test de la crédibilité.

— Ah! je vous vois venir. Vous essayez de me faire dire que je suis d'un bord plutôt que de l'autre. C'est faux. Je suis neutre. Pensez-vous que ça m'intéresse d'être ici! J'ai autant d'amis chez les syndiqués que chez les policiers.

L'avocat change de sujet et lui demande s'il a déjà été condam-



PHOTO JEAN GOUJIL, LA PRESSE

Le gérant du bar *Le Sportif*, à La Malbaie, Jean-Guy Chiasson, 32 ans, est catégorique: « Le policier Pierre Marceau était ivre ».

Les Canadiens et la justice italienne: surtout des affaires de drogue

ROLANDE PARENT
Presse Canadienne

Les soeurs Lévesque ne constituent pas un cas à part. Le trafic ou la possession de drogues sont à l'origine du plus grand nombre d'ennuis que connaissent les Canadiens aux prises avec la justice italienne.

Il y a bien sûr des vols et des meurtres mais « la drogue représente le délit le plus commun », a révélé l'agent consulaire Robert Lapointe de l'ambassade canadienne à Rome, joint par téléphone.

En poste en Italie depuis trois ans et demi, le diplomate a dû répondre à une vingtaine de demandes d'aide provenant de Canadiens éprouvant des problèmes avec la justice italienne. Comme il le fait généralement quand des Canadiens sont impliqués, l'agent Lapointe compte être présent au procès de Laurence et Micheline Lévesque, à Rome; il doit s'ouvrir le 12 février.

Arrêtées au début de janvier de l'an dernier, en possession de 6,5 kg d'heroina, elles sont actuellement en arrestation domiciliaire, c'est-à-dire qu'elles ne séjournent pas en prison mais dans une maison appartenant aux Frères trinitaires.

Selon les informations obtenues par l'Ambassade canadienne à Rome auprès des autorités italiennes, le projet de loi permettant à l'Italie de ratifier le traité sur le transfèrement des prisonniers devrait être adopté d'ici quelques mois. Le dépôt a déjà été fait au parlement italien.

Une fois ratifié, ce traité permettra aux soeurs Lévesque, si elles sont condamnées à une peine de prison, de venir la purger au Québec, près de leur famille et amis, si c'est ce qu'elles désirent et si les autorités canadiennes et italiennes n'y voient aucun inconvénient.

Par ailleurs, contrairement au système pénitentiaire canadien, le système italien ne comporte pas de libérations conditionnelles.

« Normalement la peine est purgée au complet sauf pour un allègement de quelques mois pour bonne conduite. Une fois la sentence purgée, le prisonnier, s'il est étranger, reçoit automatiquement un avis d'expulsion », a expliqué M. Lapointe.

Autre différence notable: le délai entre le procès et l'audition de l'appel en Cour criminelle italienne est moins long qu'ici. Au palais de justice de Montréal, il s'écoule généralement huit mois avant que ne commence l'audition de l'appel. En Italie, ce délai est plutôt de trois à six mois.



Micheline et Laurence Lévesque

Innocentées, les soeurs Lévesque pourraient rentrer au Québec malgré les procédures d'appel

Presse Canadienne
ROME

Les soeurs Lévesque pourraient revenir rapidement au Canada si elles étaient blanchies par la justice italienne.

C'est ce qu'a expliqué hier Micheline Lévesque en précisant que sa soeur Laurence et elle-même ne seraient pas obligées de retourner en Italie pour les procédures d'appel.

« Si nous sommes reconnues innocentes, le procureur de l'Etat logera immédiatement un appel, mais cela ne nous empêchera pas de revenir au Canada. C'est notre avocat (Me Francesco Sarraca) qui continuera de s'occuper de notre cause pendant ce temps. Et lorsque l'appel sera entendu, nous ne serons pas obligées d'être là », a déclaré l'enseignante de la polyvalente d'Arvida au cours d'un entretien téléphonique.

Et même si les deux soeurs étaient, par la suite, trouvées coupables et qu'elles écopaient d'une peine d'emprisonnement de plusieurs années, elle n'aurait pas à retourner à Rome. « La justice italienne ne pourrait rien faire. On ne pourrait nous extraditer ni nous obliger à retourner en prison », a précisé Micheline.

Mais le scénario le plus probable, selon les observateurs, serait une condamnation des deux femmes. Les principales intéressées envisagent aussi cette possibilité. Elles sont bien conscientes que la justice italienne n'a pas l'habitude de demander un procès sans motifs sérieux.

« Si nous sommes coupables, nous risquons une peine de deux à 15 ans et à ce moment-là, notre

avocat logera un appel. Il a trois jours pour le faire et vingt autres jours pour préparer sa contestation. Et ça prends trois mois avant d'être entendu en appel », a expliqué la cadette dans une entrevue à CKRS radio.

Advenant ce cas, les deux femmes ne retourneraient pas derrière les barreaux puisqu'elles bénéficieraient déjà d'une liberté surveillée. Et si la condamnation, à l'appel, est moins de deux ans, elles seraient automatiquement libérées. « Je ne sais pas pour quelles raisons mais c'est une loi italienne », a-t-elle précisé.

Si toutes ces procédures ne sa-

tisfont pas les deux soeurs, Me Sarraca, pourra toujours demander une cassation du verdict. Ce qui signifie qu'une Cour supérieure pourrait annuler, par une juridiction, un jugement déjà rendu. Mais, les délais s'étendent sur cinq ou six années, obligeant alors les deux soeurs à demeurer sur place pendant cette période d'attente.

Enfin, mentionnons qu'une sentence de non-culpabilité oblige l'Etat italien à payer pour tous les frais encourus dans ce dossier, alors qu'une condamnation refille cette charge financière aux accusées.

La Couronne réclame une peine de prison contre Denis Lortie

ROBERT LEPEVRE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

L'imposition d'une peine minimale ne contreviendrait pas aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés, a fait valoir hier le représentant de la Couronne à la fin du deuxième procès que subit Denis Lortie à la suite de la fusillade du 8 mai 1984 à l'Assemblée nationale.

Selon Me André Plante, Lortie pourra être soumis à un traitement approprié durant sa peine d'emprisonnement et ses droits que lui garantissent la Charte d'être soigné ne seront donc pas violés. L'avocat de la Couronne contestait ainsi les représentations de la Défense voulant que l'accusé ne puisse bénéficier d'un traitement adéquat s'il était envoyé en prison.

La Couronne a encore fait valoir au juge Jacques Ducros que la « loi est votre maîtresse », indiquant par là que le magistrat n'a pas le loisir de passer outre aux prescriptions du Code criminel et d'envoyer Lortie dans un centre hospitalier comme le réclame son procureur Me Jacques Larochelle.

« Le fait d'accéder à la requête de la Défense équivaudrait à faire amender le Code criminel », a ajouté Me Plante au cours de sa plaidoirie qui a duré un peu moins d'une heure.

En vertu du Code criminel, l'ex-caporal Denis Lortie, qui a admis sa culpabilité à trois accusations réduites de meurtre au deuxième degré, doit être condamné au châtiment suprême, c'est-à-dire à l'emprisonnement à perpétuité.

me, c'est-à-dire à l'emprisonnement à perpétuité.

Le juge peut toutefois décréter que l'accusé soit remis en liberté après un minimum de 10 ans, plutôt qu'après 25 ans comme c'est le cas pour l'accusation de meurtre au premier degré.

Le représentant de la Couronne a demandé au juge de tenir compte des divergences entre les témoignages des experts (psychiatres et psychologues) entendus au premier et au deuxième procès quant aux caractéristiques de la maladie de Lortie. Il a aussi affirmé que la Défense s'est trouvée en contradiction en enregistrant un plaidoyer de culpabilité et en cherchant à démontrer en même temps que l'accusé était irresponsable de l'acte qu'on lui reproche à cause de sa maladie.

« Le "mens rea", a-t-il dit, on l'a ou on l'a pas. »

Me Plante a passé en revue les événements qui ont conduit Lortie à la journée du 8 mai 1984 dans le but de démontrer que l'accusé avait bel et bien l'intention de tuer.

Le juge Ducros a ajourné le procès à mercredi prochain alors qu'il doit prononcer la sentence.

Il a repris les paroles d'un collègue en déclarant qu'il n'y a rien de plus difficile pour un juge que de rendre une sentence.

Le procureur de Lortie lui avait auparavant soumis « bien respectueusement » qu'il avait le pouvoir de « frapper et de faire saigner » l'accusé tout comme ce dernier, malade, avait saigné après avoir été frappé par son père à l'âge de 8 mois.

3 JOURS SEULEMENT

SUPER VENTE D'INVENTAIRE

20 à 40% DE RABAIS

SUR TOUS NOS PIANOS ET ORGUES

Baldwin

YAMAHA

PLUS DE 500,000 \$ DE PIANOS ET ORGUES À SOLDER. VASTE CHOIX D'INSTRUMENTS PARMIS NOS NOUVEAUX MODÈLES ET NOS ÉCHANTILLONS DE PLANCHER.

3 JOURS SEULEMENT: LES 22, 23 ET 24 JANVIER!



DEPUIS 1896

ARCHAMBAULT

M U S I Q U E

500 est, rue Ste-Catherine, Montréal (Métro Berri) 849-6201

Budget

Vous n'avez jamais eu de meilleures raisons de ne pas acheter — profitez du locaterme et roulez dans une voiture 1987, neuve ou pratiquement neuve. Voici quelques exemples:

CONDUISEZ FIÈREMENT UN MODÈLE 1987

Toyota Corolla 1987 4 portes, automatique, servodirection, servofrein, stéréo-cassette AM-FM, etc.	250\$ par mois
Jetta GL 1987 4 portes, transmission automatique, stéréo AM-FM, servodirection, servofrein, etc.	290\$ par mois
Cavalier 1987 Sedan 4 portes, air conditionné, automatique, servodirection, servofrein, stéréo AM-FM, etc.	270\$ par mois
Nissan Pulsar 1987 Toit en T, stéréo AM-FM, automatique, servodirection, servofrein, etc.	299\$ par mois
Nissan Sentra 1987 4 portes, automatique, servodirection, servofrein, stéréo AM-FM.	375\$ par mois
Pontiac Bonneville 1987 Fenêtres électifiées, air conditionné, vitres teintées, stéréo AM-FM.	375\$ par mois
Nissan Micra 1987 Automatique, radio, etc.	199\$ par mois
Golf 1987 Stéréo AM-FM, automatique, servodirection, servofrein, etc.	278\$ par mois

Renseignez-vous sur notre offre d'essai et sur notre service spécial Budget.

Nous louons tous les modèles dans toutes les marques.

Tous les tarifs s'entendent sur une location à plein usage de 48 mois. Transport et préparation inclus. Taxe provinciale de vente, plaque et assurance en supplément.

636-0743

Locaterme

Budget

imbattable

La «journée d'étude» des procureurs de la Couronne paralyse les palais de justice

JOYCE HAPIER

Alors que les procureurs de la Couronne de la province ont entrepris leur quatrième journée d'étude hier pour pousser le Conseil du trésor à augmenter leurs salaires, la plupart des causes qui devaient s'instruire dans les palais de justice de la province ont dû être remises.

Pour la quatrième fois depuis le mois d'août dernier, quand les quelque 195 procureurs de la Couronne de la province avaient débrayé pour la première fois, les couloirs du Palais de justice de Montréal étaient presque vides.

Seuls sept procureurs se sont présentés au travail hier, le procureur en chef, Me Yves Lagacé, ses quatre adjoints et deux autres procureurs qui plaident devant la Cour supérieure. Toutes les enquêtes préliminaires ont été remises, ainsi que la plupart des procès, et quelque 70 causes statutaires — comme par exemple des infractions au code de la route ou au Code du travail — ont été rayées et devront peut-être être inscrites de nouveau.

Me Lagacé a dit en fin d'après-midi hier qu'on ne pouvait pas connaître le nombre de causes qui ont été remises par suite de cette grève éclair des représentants du ministère public. Il a ajouté toutefois qu'aucun incident majeur n'était venu perturber le calme qui régnait dans l'immeuble de 17 étages.

Malgré le débrayage, un des quatre adjoints de Me Lagacé s'est occupé de la salle des comparutions, où se présentent les

prévenus qu'on doit accuser et où se font les enquêtes sur cautionnement. Ses autres adjoints se sont occupés des causes urgentes puis en ont fait remettre d'autres dans les quelques autres salles d'audience ouvertes hier.

Carole Richard, attachée de presse du ministre de la Justice, M. Herbert Marx, a dit que les salaires des procureurs seront réduits comme ils l'ont d'ailleurs été pour les trois autres journées d'étude. Des représentants de l'Association des procureurs de la Couronne étaient toujours hier à la table des négociations avec le conseiller spécial du conseil du Trésor, Me Richard Drouin, pour tenter de mettre fin au conflit salarial qui les oppose.

Mme Richard a noté qu'on ne savait pas encore si des sanctions seraient prises contre les procureurs-grévistes et qu'on étudierait la question aujourd'hui. Les procureurs-chefs de la Couronne de la province n'ont rapporté aucun problème, a-t-elle ajouté.

Rappelons que samedi prochain, 24 janvier, les procureurs de la Couronne de la province se réuniront en assemblée générale à Montréal pour décider s'ils entreprendront une grève générale illimitée pour obtenir des augmentations de salaire et de meilleures conditions de travail. Ils veulent obtenir la parité salariale avec leurs homologues ontariens, ce qui représenterait des augmentations de 40 p. cent.

Le jeune Lamer se dit victime d'un complot ourdi par la mère de sa dulcinée somalienne

GEORGES LAMON

Stéphane Lamer revient de Somalie avec la conviction d'avoir été victime d'un sombre complot fomenté par la mère de sa dulcinée somalienne, avec l'appui des services secrets du pays dont un des proches parents y occupe un poste très en vue.

« J'ai quitté la Somalie en tant qu'espion, mercenaire, révolutionnaire, a précisé hier, au cours d'une entrevue téléphonique avec LA PRESSE, le jeune homme de 21 ans. On était en train de bâtir des preuves contre moi pour me garder en prison. Sans l'intervention rapide de l'ambassade du Canada, j'aurais été traduit devant un tribunal et je serai resté peut-être 15 ans là-bas. Je n'étais pas en Somalie pour des raisons politiques, insiste-t-il, et je ne veux surtout pas en faire une histoire politique. »

Le fils du juge Antonio Lamer, de la Cour suprême du Canada est arrivé mardi soir à Ottawa après une escale de deux jours au Kenya et quatre jours en France. Il était fatigué mais malgré tout heureux de revenir dans sa famille qui n'avait été avertie de son incarcération que cinq jours plus tard.

« Je reviens au Canada et je suis content d'être libre, a expliqué M. Lamer, mais je laisse là-bas en Somalie une femme et aussi un pays que j'aime et où je prévoyais demeurer. Les choses devraient se tasser avec le temps et qui sait, peut-être dans un an, je pourrais y retourner. Pour l'instant, je prévois rester au Canada et me trouver un emploi. J'étais fort heureux de vivre là-bas, j'ai un peu peur qu'avec la vie plate et la routine canadiennes, la déprime m'envalhisse. »

L'histoire d'amour du jeune professeur de français, pour une



Stéphane Lamer à son domicile d'Ottawa. PHOTO PRESSE CANADIENNE

jeune fille de 19 ans et pour ce pays qui, d'emblée, l'avait fasciné, s'est terminée d'une manière assez inattendue : 26 jours en prison et le mauvais souvenir d'un coup monté qui aurait pu avoir de conséquences sérieuses pour le jeune homme.

Pourtant, Stéphane Lamer ne garde pas de rancune à l'égard de ce pays et des gens avec lesquels il s'entendait bien. Il avoue d'ailleurs qu'à l'exception de sa « belle-mère », il entretenait d'excellentes relations avec les proches parents de la jeune fille : soeurs, oncles, tantes, beaux-frères et même avec des membres du gouvernement.

« Des parents et même des gens du gouvernement étaient très fâchés de l'attitude de la mère de la jeune fille, a soutenu le jeune

homme. Cette dernière aurait même agi contre les vœux de la famille. Il n'est pas impossible que des gens doivent rendre des comptes de ce coup monté dans l'avenir. »

Il voit dans la mère de sa dulcinée une femme très influente politiquement de l'artisticat somalienne. Chef d'une famille de sept enfants, dont la jeune fille est l'aînée, cette femme n'en est pas moins une fanatique religieuse musulmane, qui ne voulait absolument pas d'un chrétien dans son entourage.

Même si en prison, le jeune Lamer avait accepté de se convertir à l'islamisme pour apaiser les craintes de sa future « belle-mère », cette dernière n'y avait pas cru. C'est d'ailleurs au cours de son incarcération que le jeune

homme a contracté la malaria. Au cours de la première semaine, il a pu avoir des contacts avec des membres de l'ambassade britannique qui représente les Canadiens en Somalie. Puis, durant une vingtaine de jours, ces contacts lui ont été refusés. Ce n'est que vers le 25e jour qu'il a pu s'entretenir avec le consul canadien venu de Nairobi. Cinq jours après il était expulsé du pays.

« On entre facilement en prison et on en ressort aussi facilement, avoue-t-il. Je n'avais que l'équivalent d'un repas canadien par jour. J'ai perdu connaissance à deux reprises. Mentalement, on m'a fait passer par un tas de choses : on m'a même menacé de me transférer dans une prison où l'on pratiquait la torture, raconte-t-il. Durant les dix premiers jours et deux fois par jour, j'ai même été soumis à des interrogatoires serrés. Puis, durant une autre dizaine de jours on m'a simplement laissé croupir en prison. La dernière semaine de ma captivité, j'ai de nouveau été interrogé sur la foi de faux documents. C'était vraiment insupportable. »

Professeur de français au centre culturel de l'ambassade française de la capitale, Mogadishu, depuis octobre dernier, Stéphane Lamer avait séjourné trois mois en 83-84, dans le pays comme participant au programme de Jeunesse-Canada-Monde. Par la suite, il y retournait à trois reprises, deux fois comme touriste et une dernière fois, à l'automne 86, à titre de professeur de français.

Compte-t-il retourner au pays bientôt pour y rejoindre sa dulcinée ? Pas dans un avenir rapproché du moins, car les risques sont trop élevés. Envisage-t-il faire sortir sa Juliette du pays ? Il a refusé d'en dire davantage hier midi, à l'émission L'Informateur de Pierre Pascau.

Accusé du meurtre de sa femme, Denis Vincent, 59 ans, devra subir un examen psychiatrique

Presse Canadienne
DRUMMONDVILLE

Denis Vincent, 59 ans, de St-Edmond, près de Drummondville, a été accusé hier du meurtre au second degré de sa femme, Jeanette Racicot, 57 ans, tuée lundi dernier à son domicile.

Immédiatement après la lecture de l'acte d'accusation devant le juge Roch Lefrançois, de la Cour des sessions de la paix, Me Gilles Rheaume, procureur de l'accusé, a demandé que son client subisse un examen psychiatrique de 30

jours. La poursuite, représentée par Me Roland Paquin, de Trois-Rivières, a abondé dans le même sens.

Me Rheaume a déclaré qu'il lui paraissait évident que son client avait besoin d'un tel examen avant son enquête préliminaire. Le juge Lefrançois a alors consenti à la demande des procureurs et a envoyé M. Vincent à son examen au Sherbrooke Hospital et lui a ordonné de comparaître à nouveau le 17 février pour en connaître les résultats.

Pendant sa comparution, M. Vincent, menotté et escorté de

deux gardiens, a semblé nerveux et préoccupé, regardant vers le tribunal et vers la salle. Cheveux gris, barbe poivre et sel, M. Vincent, qui aura 60 ans en octobre, est demeuré muet pendant les procédures.

Entre-temps, on a appris que Mme Vincent est morte en fin de soirée, lundi dernier, non vers 5h30 mardi matin comme annoncé antérieurement. Après la mort de la victime, M. Vincent aurait quitté son domicile et se serait rendu en auto à Windsor, dans les Cantons de l'Est. Il serait ensuite revenu vers Drummond-

ville vers une heure du matin. Comme son auto est tombée en panne sèche à St-Nicéphore, il a franchi à pied, sous un froid piquant, les huit kilomètres qui le séparent du poste de police de la Sûreté du Québec.

Comme le poste était fermé à cette heure avancée de la nuit, il s'est dirigé, toujours à pied, à un peu plus d'un kilomètre de là, chez l'un de ses fils. Les deux hommes ont ensuite repris la route et sont arrivés à la résidence de M. Vincent, à St-Edmond, vers 5h00 du matin. Ce n'est qu'à ce moment-là que la SQ a été avisée.

VENTE DE DUVETS

Couettes en duvet d'oie blanche Garantie jusqu'à 25 ans

RÉDUIT

Jumeau	\$120,00 - \$135,00	Oreillers en duvet	
Double	\$150,00 - \$165,00	Standard	\$59,90
«Queen»	\$170,00 - \$185,00	«Queen»	\$69,90
«King»	\$210,00 - \$225,00	«King»	\$99,90

VENTE DE FUTONS

Futon 6	Base pliante à partir de	Housse pour Futon	
Jumeau	\$95,90	\$85,90	\$29
Double	\$109,90	\$105,90	\$39
«Queen»	\$125,90	\$115,90	\$49

Au bord de l'eau: condominiums de prestige

Le Presqu'île

500, Place Juge Desnoyers, Pont-Viau, Laval, Qc.

Informations: 663-5412

1 h à 7 h Lundi au jeudi
1 h à 5 h Samedi, dimanche

Pas de danseuses nues à l'hôtel St-Georges

Pour la quatrième fois en trois ans, la Régie des permis d'alcool refuse au propriétaire de l'hôtel Saint-Georges, à Baie-Comeau, l'autorisation de présenter à ses clients des danseuses nues et des films érotiques.

De nombreuses représentations ont été faites à l'encontre de cette demande, les opposants craignant que leur milieu de vie soit de nouveau perturbé par la présence et l'exploitation d'un bar de danseuses nues comme cela fut le cas à l'époque du pavillon Saint-Georges qui logeait à la même adresse. Les habitants de Baie-Comeau ont même fait parvenir une pétition à la Régie, exprimant leur désaccord.

La Régie des permis d'alcool a, dans un autre cas, révoqué l'autorisation de présenter des spectacles au Bar Jack, situé rue Saint-Antoine, à Saint-Hyacinthe. Soulignant la négligence et l'insouciance dont ont fait preuve les responsables dans l'exploitation de ce bar, la Régie suspend aussi le permis de bar pour une période de 73 jours, soit du 19 janvier au 1er avril 1987.

Dans une autre décision rendue récemment, la Régie des permis d'alcool suspend pour trois mois, du 28 janvier au 27 avril 1987, le permis de bar avec danse du bar La Québécoise, à l'Annonciation. Selon la preuve recueillie par la Régie, ce bar servait de façon régulière au trafic des stupéfiants, et les propriétaires n'exerçaient aucun contrôle sur ce commerce illicite, exploitant ainsi leur permis d'alcool de façon à nuire à la tranquillité publique.

Un soudeur avoue avoir eu des relations sexuelles avec trois taures

Un soudeur de 44 ans demeurant sur la rive sud du St-Laurent, dans la région de Trois-Rivières, a été condamné à \$600 d'amendes pour avoir avoué avoir eu des relations sexuelles avec trois taures.

La sentence a été rendue, mardi, par le juge Maurice Langlois, qui a souligné que la jurisprudence ne présentait guère de cas du genre.

Les accusations avaient été portées, l'été dernier. Cependant, Me Pierre Ayotte, l'avocat du prévenu, avait demandé qu'on prépare un rapport présentiel en précisant que le prévenu, qui n'avait pas d'antécédent judiciaire, avait un épineux problème d'alcool.

Le prévenu a été condamné à \$200 d'amende sur chacun des trois chefs d'accusation. Il devra garder la paix et avoir une bonne conduite pendant deux ans en plus d'avoir à se rapporter à un agent de probation aussi souvent que celui-ci l'exigera.

MICRO-BOUTIQUE

Le Concessionnaire Apple par excellence Au Canada

Macintosh Plus

Concessionnaire autorisé

LA SOLUTION TOTALE POUR LES PROFESSIONNELS

SUPER SPÉCIAL:
*Offre prolongée jusqu'au 15 février 1987

SYSTEME PROFESSIONNEL:
- Macintosh plus 1 meg
- Imagewriter II
- DATARAME 20 MEGS XP
(2 fois plus rapide que tout autre disque dur SCSI)
- Garantie 1an ---- \$ téléphonez

SÉMINAIRES NIVEAUX I à IV

. INTRODUCTION	. MACDRAW
. MICROSOFT WORD	. OMNIS 3 +
. MICROSOFT WORKS	. EXCEL
. PAGEMAKER	. INSIGHT
. MIDI	. AUTRES..

Communiquez avec Joanne.

Seminaire d'information gratuit le 29 Janvier à 14.00h.
* Pour réservation: contactez Joanne

LAYERED INSIGHT

INSIGHT LA DERNIERE SOLUTION COMPTABLE QUE VOUS ACHETETEREZ!

MONTRÉAL 512 BEAUBIEN EST (514) 270-4477
SHERBROOKE 2433 KING OUEST (819) 564-4644
Macintosh, Imagewriter, Apple et le logo Apple sont des marques de commerce de Apple Computer Inc.

GBS GENERAL BEARING SERVICE

2517, Haig (coin Hochelaga)
1325, rue Notre-Dame Ouest
6909, rue Jarry Est
1922, boul. des Laurentides
805, boul. Sainte-Foy (Longueuil)
120A, boul. Sainte-Croix, St-Laurent (coin Saint-Philippe)

OUVERT LE SAMEDI AVANT-MIDI 937-7423

Les oiseaux...

À partir du 25 janvier, dans l'édition du dimanche (cahier Sports), Pierre Gingras signera une chronique sur l'observation des oiseaux.

Tourterelle triste

La Presse

Pierre Foglia

MONTRÉAL, en ville

La chronique de Pierre Foglia n'est pas publiée aujourd'hui. Elle reviendra samedi.

Ouellette a démissionné de la présidence du PC dans Saint-Jean

PIERRE BELLINARD
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

L'exécutif de l'association du Parti conservateur à Saint-Jean-sur-Richelieu a accepté, mardi soir, la démission de son président, l'homme d'affaires Normand Ouellette, qui avait manifesté ce désir dans une lettre portant la date du 16 janvier.

L'association locale est maintenant dirigée par l'avocat Pierre Rivest, membre du parti depuis 1979 et membre de l'exécutif local avant les élections générales de 1984. Celui-ci a indiqué hier « qu'aucune entrée d'argent douteuse n'a été observée » dans le compte bancaire de cette organisation politique, qui fait affaires avec une succursale de la Banque Royale du Canada à Saint-Jean.

Appelé, donc, à diriger les destinées de l'association locale du PC, au lendemain de la bombe politique qui força le député André Bissonnette à quitter le cabinet Mulroney, M. Rivest refuse toutefois de faire connaître le montant exact apparaissant au solde de ce compte bancaire. « On a certainement plus que \$2 000 dans le compte, mais on est loin de \$100 000 », a vaguement affirmé M. Rivest.

L'ex-ministre Bissonnette déclarait cependant, il y a quelques jours à peine, que les « livres du parti sont ouverts à tous les gens qui voudraient les consulter », tout en précisant qu'il n'avait personnellement rien à se reprocher dans l'affaire Oerlikon.

En outre, sur la recommandation de M. Rivest, les quatre membres de l'exécutif, réunis en assemblée spéciale avant-hier, ont été invités à respecter la consigne du silence. L'ex-président de l'exécutif, M. Ouellette, est somme par la compagnie Oerlikon de lui rembourser environ \$1 million, relativement à la spéculation foncière dont aurait fait l'objet le terrain acquis l'an passé,

au coût de \$3 millions, par l'entremise suisse.

Bissonnette à son bureau

Ainsi, Manon Papineau et Paul Goineau, qui se partagent la vice-présidence de l'association locale, de même que la trésorière Gisèle Surprenant et le secrétaire Luc Poirier s'en remettent à M. Rivest pour ce qui est des déclarations publiques.

Selon la propre expression de M. Rivest, ces quatre membres de l'exécutif « n'en ont jamais mené large », laissant entendre par là que l'organisation était principalement dirigée par l'homme d'affaires Ouellette.

M. Rivest ajoute : « Il n'y a eu que très peu de réunions de l'exécutif depuis les élections fédérales et leur rôle (celui des quatre) se limitait pratiquement à l'administration courante. »

Du reste, l'avocat johannais tentait hier d'entrer en communication avec Pierre-Claude Nolet, directeur général du PC à Montréal, afin de remettre de l'ordre dans l'organisation locale, dont il est impossible de connaître le membership. « J'ignore moi-même combien on a de membres actifs à Saint-Jean », observe M. Rivest.

L'organisation avait d'ailleurs prévu des élections à l'exécutif pour mars prochain. « Il se peut qu'on élise un nouvel exécutif, comme prévu, en mars. Il se peut aussi que cette élection soit avancée ou retardée. On devrait bientôt être fixé là-dessus », dit-il.

Pendant ce temps, le député Bissonnette, absent de son bureau de comté lundi et mardi, était de retour hier. « Je continue à faire mon travail », s'est-il contenté d'affirmer. Pour le reste, il répétait inlassablement : « Pas de commentaire. »

Depuis sa démission, il ne s'est donc prêté qu'à une seule déclaration, il y a deux jours à son domicile, pour proclamer son innocence dans cette affaire qui bouleverse toujours le tout Saint-Jean, surtout dans le milieu des affaires.

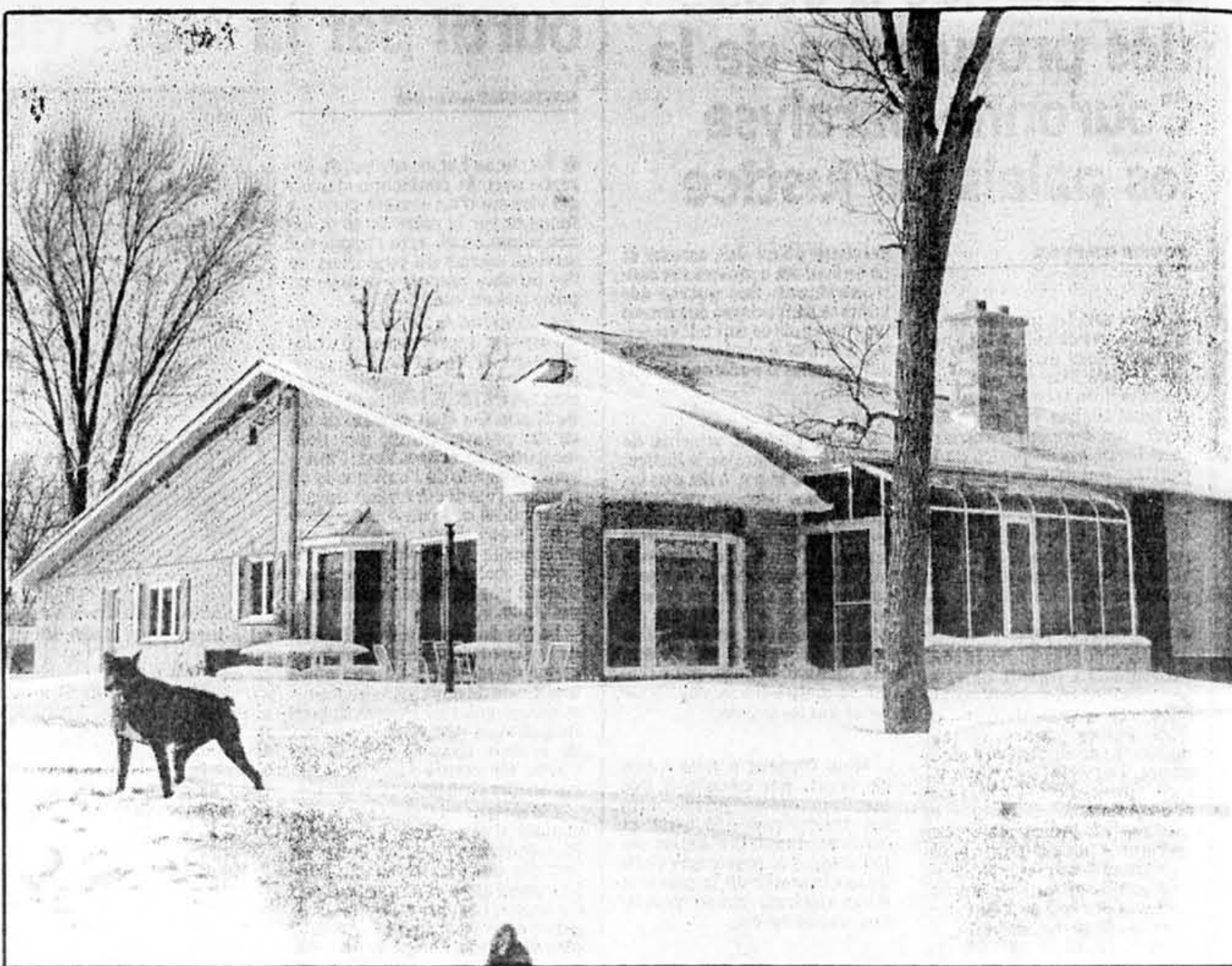


PHOTO PAUL-HENRI TALBOT, LA PRESSE

Une maison toute neuve pour Normand Ouellette

Le président démissionnaire du Parti conservateur dans Saint-Jean-sur-Richelieu s'est fait construire l'an dernier, sur double terrain en bord de rivière, cette maison que les auto-

rités évaluent à plus ou moins un quart de million de dollars. M. Ouellette a vendu la même année son ancienne propriété évaluée à \$85 000 dans un quartier plus modeste.

Jean Bazin s'explique

Le sénateur Jean Bazin a expliqué hier dans une déclaration transmise à la presse que s'il n'a informé le premier ministre Brian Mulroney que le 13 janvier des problèmes entourant l'achat du terrain de Saint-Jean-sur-Richelieu par Oerlikon, c'est parce que ce n'est que la veille que sa firme d'avocats avait obtenu une preuve suffisante que certaines irrégularités avaient pu être commises.

Me Bazin, dont l'opposition a demandé le report de son assermentation comme sénateur, précise également que « c'est dans le cadre d'un mandat

comme avocat, et à la demande expresse de Oerlikon Aérospatiale, qu'il est alors entré en communication avec le bureau du premier ministre.

L'avocat, qui a refusé encore hier de répondre aux questions des journalistes à ce sujet, explique qu'« il est toujours délicat pour un avocat, d'ailleurs tenu au secret professionnel, de se prononcer publiquement sur des matières qui font l'objet d'enquêtes de la GRC et de poursuites judiciaires ».

Il conclut son court communiqué de presse en disant qu'il n'a jamais parlé de ce dossier avec le premier ministre.

L'affaire Oerlikon ne nuira pas au Québec, selon Michel Côté

JEWAN-PAUL CHARBONNEAU

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale Michel Côté se dit persuadé que l'affaire Oerlikon ne nuira pas à l'expansion économique du Québec. Mais cette affaire risque-t-elle, à son avis, de nuire considérablement au Parti conservateur ? M. Côté s'est arrangé pour ne pas entendre cette question.

Le ministre conservateur prenait hier la parole devant la Chambre de commerce de Laval. Par la suite, en présence des journalistes, M. Côté a paru embar-

assé. Il était évident qu'il ne voulait absolument pas commenter l'affaire qui a forcé le départ de son collègue André Bissonnette du cabinet Mulroney. « Je n'ai pas l'intention de commenter ce problème-là », a-t-il répété.

A un journaliste qui lui demandait si la prestation du serment du nouveau sénateur Jean Bazin ne devrait pas être reportée, le député de Langelier a simplement répondu qu'il n'a pas à se prononcer là-dessus, le dossier étant sur le bureau du premier ministre.

Il a cependant été plus volubile en ce qui a trait à d'autres importants dossiers de son gouvernement, en particulier ceux de GM, du centre bancaire et du centre aérospatial.

Ainsi, M. Côté a mentionné qu'avant d'accorder une subvention à GM pour permettre à cette

multinationale de garder en exploitation son usine de Boisbriand, le gouvernement veut obtenir des dirigeants de ce fabricant d'automobiles l'engagement formel que cette usine demeurerait ouverte de façon permanente.

Quant au centre aérospatial, il a souligné que Laval avait beaucoup d'atouts en mains pour en hériter. Quelques minutes plus tard, le maire Claude Lefebvre déclarait que sa ville était effectivement intéressée à recevoir sur son territoire le centre canadien aérospatial. « Des démarches ont même déjà été entreprises à Ottawa », a-t-il ajouté.

Enfin, en ce qui touche le projet de centre bancaire international, M. Côté s'est dit d'avis que le « lobbying » des gens de Montréal est aussi fort que celui qu'exercent Toronto ou Vancouver.

L'expansion de l'aéroport est mise en question à Saint-Jean

Presse Canadienne

Un groupe de citoyens de Saint-Jean-sur-Richelieu espère que le départ du cabinet du ministre André Bissonnette entrainera la mort du projet fédéral d'expansion de l'aéroport local au coût de \$3,5 millions.

L'aéroport se trouve à environ un kilomètre de la future usine d'armements d'Oerlikon Aérospatiale.

« Nous avons vérifié les coordonnées économiques et franchement, nous n'avons pas trouvé de raison pouvant justifier l'agrandissement de cet aéroport », a déclaré mercredi au cours d'une interview M. Pierre Brodeur, au nom du Comité de protection des citoyens qui est opposé à l'expansion de l'aéroport.

« Les gens se demandent si c'est pour Oerlikon mais nous ne savons rien. Tout ce que nous savons, c'est qu'il s'agit d'un projet d'André Bissonnette », a-t-il noté.

Le groupe de M. Brodeur affirme qu'il compte 500 membres, en

majorité des gens vivant près de l'aéroport et craignant que le bruit produit par des gros avions ne diminue la valeur de leur propriété. Les maisons s'étendent sur trois côtés de l'aéroport, le quatrième côté donnant sur une carrière. Le groupe d'opposants comprend 200 employés de cette carrière et, pour eux, il sera impossible d'agrandir un jour, si la piste de l'aéroport est allongée.

Selon M. Brodeur, M. Bissonnette a rejeté toute idée d'enquête publique sur les répercussions sur l'environnement d'une expansion de l'aéroport, comme l'a demandé le comité.

Selon les plans, la piste doit être allongée de 1 200 mètres actuellement à 1 620 mètres et sera pavée à neuf afin que les jets d'affaires et des avions plus gros puissent atterrir et s'envoler sans difficulté.

Les travaux doivent débuter au printemps et être terminés l'an prochain, a-t-il précisé, en ajoutant que le ministère des Transports avait prévu des dépenses supplémentaires de \$11 millions à l'aéroport d'ici 1995.

la solution définitive

à vos problèmes d'anglais



J'avais besoin de parler anglais au travail, C.L.I.C. a réglé mon problème!

Denis Boisclair
Gerant du personnel et des achats



C'était une nécessité de parler anglais. Grâce à C.L.I.C. j'ai atteint mes objectifs!

Daniel Couture
Policier



C.L.I.C. a répondu en tout point à mes besoins. Oui, C.L.I.C. c'est la solution!

Francine Charland
Technicienne en laboratoire



C.L.I.C. m'a donné des résultats incroyables; je suis maintenant bilingue!

Gilles Labbé
Ingenieur chimiste



ça C.L.I.C. c'est garanti!

Depuis 9 ans, des milliers de gens à travers la province ont trouvé au Centre de Langues Charpentier la solution à leurs problèmes d'anglais.

Une méthode individuelle abordable et garantie qui vous offre un horaire flexible répondant à vos besoins. Voilà qui relègue loin derrière la concurrence.

Prenez dès aujourd'hui la bonne décision et téléphonez-nous: le Centre de Langues Internationales Charpentier C.L.I.C. Inc.

permis du ministère de l'éducation 270584

CENTRE DE LANGUES INTERNATIONALES CHARPENTIER
"CLIC" INC.

MONTRÉAL, 425, boul. de Maisonneuve Ouest, Bureau 550, H3A 3G5 (514) 284-2383
GRANBY, 391, rue Principale, Bureau 105, J2G 2W7 (514) 378-1883
JONQUIÈRE, 2310, rue St-Dominique, Bureau 7, G7X 6L8 (418) 547-5303
DRUMMONDVILLE, 250, rue Lindsay, J2C 1P1 (819) 472-6996
ST-GEORGES DE BEAUCE, 12 435, 1^{re} Avenue, G5Y 2E3 (418) 227-4595
SHERBROOKE, 20, rue Bryant, J1J 3E4 (819) 582-4741

EN VIGUEUR
LE 12 JAN 87

Sans conditions!
AUCUNE réservation à l'avance!
AUCUNE durée minimale / maximale de séjour
Sièges limités sur certains vols.

DRJ 1045C

Le «PLUS GRAND» solde de sièges au Canada!

A BORD DE

City EXPRESS

\$69.

De centre-ville à centre-ville

MONTRÉAL à TORONTO • LONDON HAMILTON

Jusqu'à 46 vols par jour

485-CITY



NAVETTE GRATUITE AUX AEROPORTS

TÊTES D'AFFICHE



Guy Pinard

AU GÉNÉRIQUE

Le Centre de création et de diffusion en design de l'UQAM propose, à partir de demain et jusqu'au 22 février, une présentation multi-écrans intitulée *Bestiaire*. Cette exposition révèle le monde animal tel que vu et corrigé par l'imaginaire humain.

Gilles Simard, directeur général du Groupe Nature et Patrimoine Inc., présentera une séance d'information à l'intention de ceux qui souhaiteraient participer à l'un des deux voyages aux îles de Mingan, les 4 juillet et 1^{er} août prochain. Cette séance aura lieu demain à 19 h 30, à la salle Provencher du jardin botanique. Pour informations: 681-1303.

Le Club Optimiste Longueuil propose un tournoi de golf qui sera disputé dans la neige samedi, sur un terrain aménagé à cet effet à la Base de plein air de Longueuil. Pour informations: Michel Gravel, 651-6600.

Le Français Henry-Louis de La Grange sera à Montréal dimanche pour présenter Mahler et Vienne, dans le cadre des conférences sur l'art organisées par le Service d'animation de la Place des Arts.

Guidatour propose une visite guidée de la maison Sir George-Étienne Cartier, du musée Marguerite Bourgeoys de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours, de la maison du Calvet de la maison des Filles du Roy. Le départ aura lieu dimanche à 14 h, à l'angle des rues Berri et Notre-Dame est. Pour informations: 844-4021.

Après Nicole Lamontagne et Judith Johnson, c'est au tour de Diane Partington d'accéder au titre de soliste des Grands Ballets Canadiens.

Pierrette Benoit, Suzie Grenier et Jean-Michel Meyniel avaient choisi une façon très originale pour convier la presse mardi

dernier à la réouverture du restaurant Le Petit Havre, situé rue Saint-Vincent, à proximité du Palais de justice. Le carton d'invitation se présentait sous forme d'un... *sub poena!*

L'émission *Le radio-café Proviso* célébrait mardi son premier anniversaire d'existence sur les ondes de CJMS. Pour cette émission-anniversaire, la station avait réuni les deux chroniqueurs les plus fidèles de l'émission, Dominique Michel et Gaston L'Heureux. L'émission est écoutée par plus de 400 000 Québécois à travers la province.

Le caricaturiste Robert Lapalme présidait hier au vernissage des œuvres sélectionnées au terme du concours de caricatures organisé par la Société culturelle de Saint-Lambert. Les œuvres sont exposées à la galerie du centre de la société jusqu'au 1^{er} février. Pour informations: 672-4772.

Philip Borsos a été choisi par les producteurs Pieter Kroonenburg et Nicolas Clermont comme réalisateur de la mini-série de quatre heures intitulée *Bethune: the Making of a Hero*, et qui sera tournée pour le compte de Radio-Canada au Canada, en Espagne et en République populaire de Chine.

Jean-Marc Ducharme, de Vaudreuil, accédait récemment à la présidence de l'Association québécoise des directeurs du Loisir municipal. Il sera secondé par Jacques Dumoulin, de Victoriaville, Jean-Yves Fournier, d'Amqui, et Alain Roy, de Rosemere.

La toute première kermesse du Club Rotary de Montréal aura lieu à l'hôtel Reine Elizabeth, le dimanche 1^{er} février, à 11 h, au profit d'organismes de bienfaisance. Pour informations: Karen Brebner, 861-6385.

Jean-Paul L'Allier a accepté la présidence d'honneur de la Semaine de l'action bénévole, qui aura lieu du 26 avril au 2 mai, sous l'égide de la Fédération des centres d'action bénévole du Québec. Le thème choisi sera *Aucune expérience requise*.

V. Simon Morency accédait il y a quelque temps à la présidence de la Fédération des professions juridiques du Canada.

Carrefour, qui regroupe des enseignants d'anglais langue seconde, tiendra un congrès consacré à l'enseignement de l'anglais le 30 janvier, à l'école Marguerite de LaJammerais. Pour informations: Annette Gamelin, 351-3860.

Yvon Julien, président de la Société d'hypothèque Banque Nationale et Directeur du service des prêts personnels et hypothécaires, sera l'objet d'une fête le 30 janvier, pour marquer sa retraite anticipée. M. Julien a aussi fait sa marque à titre de maire de Boucherville pendant nombre d'années.



Yvon Julien

Pour la troisième année consécutive, le restaurant *Le Point de Vue* du Centre Sheraton a mérité le «Dining Distinction Award» offert par le magazine américain *Travel Holiday*, pour la qualité de la nourriture, le service, l'ambiance et les prix. Et pour accompagner le communiqué, Suzanne Monange, directrice des relations publiques, a choisi deux calendriers, dont un humoristique qui ne restera pas bien longtemps en place...

L'Association de Montréal pour les déficients mentaux présentera une soirée de théâtre au profit de l'oeuvre le 10 février, à



Un anniversaire important

Toute l'équipe de l'École supérieure de danse célébrait récemment le 35^e anniversaire de l'arrivée au Québec de Ludmilla Chiriaeff, sa fondatrice et directrice pédagogique. Et Mme Chiriaeff a partagé le gâteau traditionnel avec ses élèves.

20 h, au théâtre Port-Royal de la Place des Arts. Nommée Janine Sutto en l'honneur de l'actrice qui se dévoue depuis longtemps pour le compte de l'association, cette soirée est placée sous le patronage de François Richard, premier vice-président et directeur général de l'administration de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec. Pour informations: 381-2307 ou 389-7574.

cours était une initiative du Biju du Vieux-Montréal.

L'Association libérale de la circonscription de L'Acadie soulignera le 10^e anniversaire d'entrée en politique de Thérèse LaVoie-Roux, en organisant un cocktail en son honneur. La rencontre aura lieu lundi au Centre communautaire Bois-de-Boulogne. Pour informations: 331-1478, ou 748-9401 (après 18 h).

Yvon Picotte, ministre du Tourisme, du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, sera à la brasserie Labatt lundi pour le dévoilement du programme du 5^e Festival international de la motoneige.

Alain Boire, dont le nom apparaît désormais dans le Livre Guinness des records, présentera 17 de ses sculptures dans le cadre de l'exposition *Au pays des geants*, qui aura lieu au complexe Desjardins, du 26 au 31 janvier.

A SAMEDI

VENTE DE RÉNOVATION

Les rénovations débiteront bientôt au troisième étage. Nous vous offrons des rabais incroyables pour une période de temps limitée, sur une partie de la marchandise qui doit être vendue!

50% DE RABAIS SUR CERTAINS ARTICLES

MODE

Tous les vêtements sports, robes et accessoires pour dames.

POUR ENFANTS

Tous les vêtements et accessoires pour bébés, filles et garçons.

LITERIE

Certains articles et couleurs discontinués: draps de Texmade; serviettes de bain de Caldwell; napperons de table; et couvre-édredons.

LINGERIE

Certains articles de lingerie fine et des sous-vêtements de base.

CARTIER

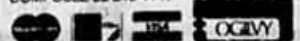
Crayons, porte-feuilles, ceintures, briquets et autres.

Enfin de l'excitation dans l'air... Ogilvy fait peau neuve et débute ses rénovations pour notre futur étage de mode.

31^e étage seulement.

OGILVY STE-CATHERINE ANGLE DE LA MONTAGNE

COMPOSEZ LE 842-7711



SONY VENTE SPECTACULAIRE DE JANVIER

TÉLÉ-COULEUR

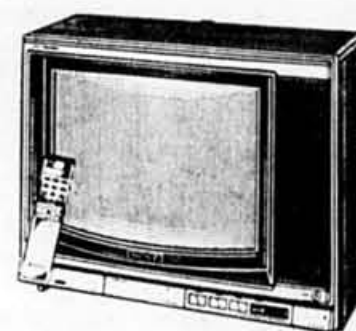
«Microblack Trinitron» de 28" à télécommande
Modèle KV-2780R



- Nouveau canon à électrons
- Synchronisation à capacité de distribution 181 canaux
- Décodeur M.T.S. intégré
- Télécommande «Remote Commander»
- Synchronisation express à 10 touches
- Affichage à l'écran — entrée audio-vidéo

PRIX SPECTACULAIRE + PRIME GRATUITE

TÉLÉ-COULEUR «Trinitron» 20" modèle KV-1972R



- Synchronisation 181 canaux
- Télécommande «Express Commander»
- Capacité de reproduction stéréophonique
- Fini métallique «High Tech»

PRIX SPECTACULAIRE + SUPPORT INCLUS

5 ANS DE GARANTIE 3 ans de SONY. 2 ans de TOUCHE MAGIQUE *Détails en magasin

LECTEUR DE DISQUE AU LASER modèle D-5



portatif SUPER PRIX 245\$

LECTEUR DE DISQUE AU LASER modèle CD-55

- Télécommande à 20 touches
- Système de conversion unimédiaire
- Répétition à 5 modes
- Affichage fluorescent
- Espacement automatique

PRIX SPÉCIAL

CAMÉRA VIDÉO Super 8mm

Handycam



PRIX EXTRAORDINAIRE EN MAGASIN SEULEMENT

LA TOUCHE MAGIQUE TV

5343, chemin QUEEN MARY 481-2702

OUVERT JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 20 H LE SERVICE APRES VENTE NOUS Y VOYONS STATIONNEMENT DERRIERE LE MAGASIN

GIGANTESQUE

10,000,000\$ À ÉCOULER

Quasar JUSQU'À 36 MOIS POUR PAYER
COURS GRATUIT

FOUR À MICRO-ONDES

Modèle YMQ-6686

- capacité, 1 pi cu (Easy-Matic)
- décongélation par le poids
- touches électroniques
- puissance de 600 watts

529⁹⁹

Panasonic

FOUR À MICRO-ONDES modèle NE-7970

GENIUS

- capacité de 1.4 pi. cu.
- 6 niveaux de puissance
- 700 watts
- décongélation automatique par le poids
- sonde thermique
- triple mémoire, programmable

Etail: 649,99

Quantité: 18

599⁹⁹

RABAIS: 50[¢]

Quasar FOUR À MICRO-ONDES

Modèle YMQ-8875

ÉTAIT: 899,99

RABAIS 100[¢]

- 1.4 pi cu.
- 70-700 watts
- 6 niveaux de puissance
- mémoire 3 étapes
- convection
- combinaison plus grill
- décongélation automatique par le poids

799⁹⁹

LUXMAN

TOURNE-DISQUE modèle PD-210

- semi-automatique
- entraînement par courroie
- bras de lecture tubulaire

88⁹⁹

Sansui

ÉGALISATEUR GENRE CONSOLE modèle RG-700

- égalisateur stéréo 7 bandes
- égalisateur 5 bandes et réverbération
- système multidimension stéréo
- fondu
- affichage visuel illumine

Etail: 249,99

RABAIS: 50[¢]

199⁹⁹

RCA

LECTEUR AU LASER Modèle CD-180

- lecteur à 3 faisceaux
- mémoire programmable
- mode de répétition
- accès frontal

299⁹⁹

AIWA

LECTEUR AU LASER modèle DX-1500

- lecture à 3 faisceaux
- télécommande par infrarouge à accès direct
- mémoire programmable
- système flottant
- recherche d'index

399⁹⁹

HITACHI avec égalisateur

RADIO PORTATIVE modèle TRK-9005

- AM/FM stéréo
- égalisateur 5 bandes incorporé
- cassette stéréo à arrêt automatique
- compte-tours

Etail: 169,99

RABAIS: 40[¢]

129⁹⁹

AIWA Double cassette

RADIO PORTATIVE modèle CSW-300

- AM/FM stéréo
- double cassette avec copie à haute vitesse
- 2 haut-parleurs
- fonctionne sur piles et secteur

149⁹⁹

HITACHI

RADIO AM-FM stéréo portative modèle TRK-W22

- compensateur physiologique
- double cassette
- copie haute vitesse
- 4 haut-parleurs
- compte-tours

159⁹⁹

Panasonic

RADIO AM-FM RXC-39 stéréo portative

- haut-parleurs détachables
- égalisateur incorporé
- cassette
- fonctionne sur piles et secteur

169⁹⁹

ALPINE

RADIO D'AUTO modèle 7151

- AM/FM stéréo
- lecteur cassette à auto-inversion
- avance et recul rapides

Etail: 199,99

RABAIS: 30[¢]

169⁹⁹

ALPINE \$149⁹⁹

PAR MOIS x 12 MOIS VERSEMENT COMPTANT *380.11

Bell Cellulaire

PRIX SAUCIER \$1999⁹⁹

Pourquoi louer, quand vous pouvez acheter? «Gardez la touche avec le TÉLÉPHONE CELLULAIRE» aux innombrables caractéristiques dont:

- Vérification du numéro composé, grâce à l'affichage numérique
- Composition du numéro sans avoir à décrocher le récepteur
- MUTE permet d'écouter la conversation sans que l'interlocuteur ne puisse vous entendre
- Clavier numérique à multiples mémoires instantanées
- 40 mémoires disponibles avec possibilités de 16 chiffres chacune
- Protection électronique grâce à un code secret. L'appareil est mis hors service temporairement à votre discrétion
- Indicateur auxiliaire: permet de brancher les phares ou le klaxon pour aviser d'une réception, d'appel
- Contrôle du volume séparé du haut-parleur et du récepteur
- Le haut-parleur estérineur permet d'entendre le processus d'appel
- Recomposition automatique du dernier numéro
- Composition Touch Tone
- Rappel des numéros en mémoire avec une combinaison de 3 chiffres seulement
- En option, opération main libre permet la conversation sans décrocher le récepteur.
- Modèle 9500. Installation incluse.

Sansui

RADIO D'AUTO modèle RX-2000

- AM/FM stéréo programmable
- 12 présélections digitales
- lecteur cassette à auto-inversion
- horloge digitale au quartz

Etail: 249,99

RABAIS: 60[¢]

189⁹⁹

Sansui AUTO-INVERSION

100 WATTS

- Symphoniseur am/fm, digital, 6 présélections
- Amplificateur intégré 50 watts par canal, modèle DAT-750
- Magnétocassette stéréo auto-inversion avec Dolby et touches électroniques
- Table tournante entraînement direct, semi-automatique, modèle DAP-550
- 2 haut-parleurs à 3 voies, modèle SRCA-3
- Cabinet audio Bestar inclus

649⁹⁹

AKAI DOUBLE CASSETTE

100 WATTS

SÉRIE PRO 400-

- Symphoniseur am/fm stéréo digital programmable
- Amplificateur intégré 50 watts par canal
- Magnétocassette double avec copie haute vitesse et Dolby
- Table tournante semi-automatique entraînement par courroie
- 2 haut-parleurs 3 voies, 75 watts, modèle SRCA3
- Télécommande infrarouge multifonctions

TÉLÉCOMMANDE

799⁹⁹

Cabinet audio optionnel

LUXMAN 110 WATTS

SYSTÈME «AUDIOPHILE»

- récepteur AM/FM stéréo circuit «Duo-Beta» avec symphoniseur numérique 50 watts par canal, modèle R-405
- magnétocassette stéréo avec touches électroniques Dolby B et C, circuit «Duo-Beta», modèle R-240
- tourne-disque semi-automatique avec bras de lecture tubulaire et entraînement par courroie, modèle PD-210
- 2 haut-parleurs Bose de 75 watts chacun, série 4.2

Etail: 1799,99

RABAIS: 300[¢]

1499⁹⁹

HITACHI 50 WATTS

CABINET AUDIO INCLUS

SYSTÈME DE SON

Comprenant:

- Le récepteur Digital AM-FM, stéréo de 50 watts RMS total, Modèle HTA-25
- La table tournante à entraînement pour courroie, Modèle HT-17
- Le magnétophone à cassettes Dolby, Modèle DE-17
- Les haut-parleurs à 2 voies, de 40 watts chacun, Modèle HSP-2400

599⁹⁹

SAUCIER

80 MOIS DE GARANTIE

«LA TRANQUILLITÉ AU FOYER»

J.M. SAUCIER vous offre la tranquillité au foyer grâce à sa garantie de 80 mois pouvant couvrir les pièces, la main-d'œuvre et le service à domicile moyennant un léger supplément.

1 AN SANS INTERÊT

- Disponible sur certains items sélectionnés, vidéo, télécouleur, système de son, radio d'auto, four micro-ondes.
- Conditionnel à l'acceptation de crédit.

GRATUIT 1000[¢] DE LOCATION DE FILMS

Une valeur de \$100 à \$1000 applicable sur la location de films de notre club vidéo à l'achat d'un vidéo et / ou d'un téléviseur de \$500 et plus.

PLUS DE 3000 FILMS VHS — PLUS D'INSCRIPTION \$20.

500[¢] ÉCHANGE VIDÉO

À l'achat d'un vidéo neuf, recevez jusqu'à \$500 pour votre vieux vidéo en état de fonctionner. Le vidéo doit être vérifié auparavant.

★★★★ SERVICE 5 ÉTOILES

- Une équipe de techniciens diplômés.
- Un équipement de contrôle ultra-moderne dépassant les normes.
- Un service autorisé sur garantie des plus grandes marques.
- Réparation sur appareils hors garantie.
- Flotte de camions pour service à domicile.

VENTE D'ENTREPOUT

10,000,000\$ À ÉCOULER

INFORMEZ-VOUS SUR LES RABAIS DE **RCA**

ADC modèle VSS-1



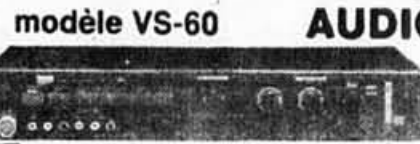
- égalisateur intégré 5 bandes
- simulateur stéréo
- 3 entrées et sorties audio/vidéo
- double entrée pour antenne

PROCESSEUR VIDÉO / AUDIO

ÉTAIT: 199,99
RABAIS: 100\$
Quantité: 96

99⁹⁹

PIONEER SÉLECTEUR AUDIO / VIDÉO



- 2 entrées vidéo et 2 entrées/sorties vidéo
- entrées audio stéréo
- sorties HF et vidéo
- Plusieurs sélecteurs d'enregistrement
- Système de réduction de bruit (DNR)

129⁹⁹

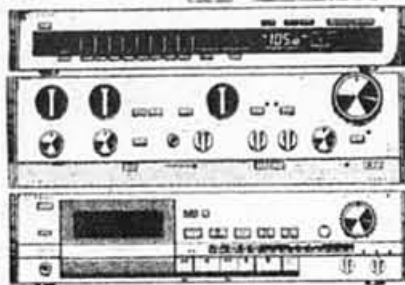
FUJI



RUBAN BOÎTE AUDIO VIERGE DE 6 9⁹⁹



LUXMAN CELESTION



- Amplificateur intégré «Duo-Beta», 100 watts, canal entrée audio-vidéo, modèle L-435
- Syntonisateur digital AM-FM stéréo, 24 pré-sélections, modèle T-240
- Table tournante, moteur DC, Modèle P-425
- Magnéto-cassette stéréo dolby B et C, DBX, auto-inversion, circuit «Duo-beta», moteur DC, modèle K-425
- 2 haut-parleurs Celestion DL-10, Reflex impédance, basse avec élément de bobine massif 10" puissance jusqu'à 150 watts. Fabrique en Angleterre

2499⁹⁹

HITACHI LA SCIENCE AU SERVICE DES SENS

TÉLÉCOULEUR 20" modèle MT-2530



- câblodélecteur incorpore 105 canaux
- affichage à l'écran
- syntonisation électronique

ÉTAIT: 499,99
RABAIS: 100\$

399⁹⁹

SHARP



TÉLÉCOULEUR 14"

- modèle 14KM-55
- contrôle infrarouge, 125 canaux
- contrôle de couleur automatique
- prise pour écouteur

399⁹⁹

RCA



Modèle FMR 510

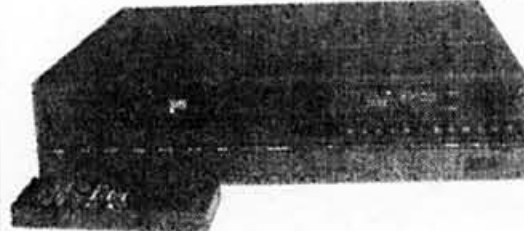
TÉLÉCOULEUR 21", CARRÉ

- syntonisation au quartz 52 canaux
- contrôle infrarouge
- affichage à l'écran

579⁹⁹

Modèle 1987

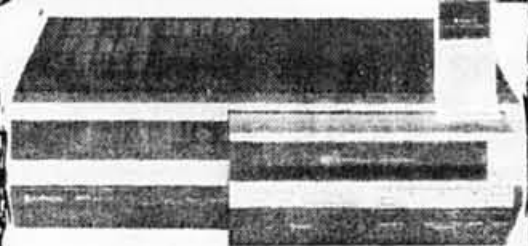
MAGNÉSCOPE



- programmable
- 4 événements/14 jours
- télécommande sans fil

388⁹⁹

HITACHI LA SCIENCE AU SERVICE DES SENS



MAGNÉSCOPE VHS TRANSFORMABLE modèle VT-94

- accès frontal
- télécommande par infrarouge multifonctions
- programmable 4 événements / 14 jours
- syntonisation électronique 107 canaux

Était: 699,99
RABAIS: 200\$

499⁹⁹

AKAI HQ



MAGNÉSCOPE VHS

Modèle VS-165

- Programmable 14 jours / 4 prog.
- Télécommande 32 fonctions à accès direct
- Réglage électronique 107 canaux
- 3 têtes, double Azimut
- Programmation affichée dans l'écran

Était 649,99
RABAIS DE 50\$

599⁹⁹

RCA HI-FI

MAGNÉSCOPE



Modèle VLT-601

- télécommande sans fil, 10 fonctions
- convertisseur électronique 105 canaux
- programmation 14 jours/4 programmes
- effets spéciaux

599⁹⁹

TÉLÉCOULEURS



Quantité: 11
Télécouleur 14"

199⁹⁹

Télécouleur 20"

288⁹⁹

TÉLÉCOULEUR 20"



- syntonisateur électronique
- télécommande multifonction
- 100% transistorisé

Quantité: 50

349⁹⁹

RCA TÉLÉCOULEUR 26"



Modèle GMR-641

- Cabinet style contemporain
- Télécommande sans fil
- Convertisseur intégré

Était: 799,99
RABAIS: 100\$

699⁹⁹

TEAC DBX Auto-inversion



MAGNÉTOCASSETTE STÉRÉO Modèle R-435X

- cassette stéréo à inversion automatique
- Dolby B et C
- système de réduction de bruit DBX

Était: 329,99
RABAIS: 40\$

289⁹⁹

HITACHI LA SCIENCE AU SERVICE DES SENS



CAMÉSCOPE VHS

- Caméra et magnéscope intégrés
- Circuits HQ
- Capteur d'images à MOS
- Luminance minimale: 7 lux
- Codage de la date et de l'heure
- Commande automatique de la balance du blanc

VM 5000

- Affichage à l'écran
- Focale variable 8 x 1
- Commande de la mise au point à trois positions
- Montage professionnel super exact
- Prises de sortie audio/vidéo
- Magnéscope toutes fonctions
- Prises d'entrée audio/vidéo.

1999⁹⁹

HITACHI LA SCIENCE AU SERVICE DES SENS



MONITEUR COULEUR 24"

ÉTAIT: \$999⁹⁹
RABAIS: \$200⁰⁰

- Télécommande à accès direct
- Entrée audio/vidéo
- Contrôle des basses et aigües
- Syntonisation électronique 120 canaux

799⁹⁹

MONTRÉAL
10090, St-Laurent
389-3541

ST-LÉONARD
6860 est. Jean-Talon
251-0600

POINTE-CLAIRE
971 nord, St-Jean
694-9180

LONGUEUIL
2904, chemin Chambly
651-0070

SHERBROOKE
2400 ouest, King
563-9191

DRUMMONDVILLE
740 ouest, boul. St-Joseph
474-2727

OTTAWA/NEPEAN
780, Baseline Road coin Fisher Fisher Heights Plaza
727-0159

OTTAWA/VANIER
522, Montréal Road / St-Laurent
744-7890

GATINEAU
1100 ouest, boul. Maloney
561-8911

DEUX EXCELLENTES OFFRES DE SONY

TÉLÉCOULEUR TRINITRON 20"
Modèle KV-1972R
Prix rég. ~~\$899~~

- Syntonisation 181 canaux
- télécommande «Express Commander»
- Capacité de reproduction stéréophonique
- Entrée audio/vidéo
- Finition métallique «High Tech»

PRIX EXTRA-EXTRA EN MAGASIN SEULEMENT

INCLUANT LIVRAISON ET SERVICE

DIGITAL DISC

LECTEUR DE DISQUE AU LASER CDP 55

- Télécommande à 20 touches
- Système de conversion unilinéaire
- Répétition à 5 modes
- Affichage fluorescent
- Espacement automatique

Était ~~\$699⁹⁵~~ **PRIX FORTIN \$484⁰⁰** **RABAIS DE \$215⁹⁵**

A. Fortin
Electronique

CENTRE ÉLECTRONIQUE COMPLET

• Télé • Vidéo • Audio

47, rue Fleury ouest

381-9261

Service à domicile par nos techniciens
Caméra - vidéo à louer pour vos vacances

Couple menacé d'expulsion pour ses trop bruyants ébats

Agence France Presse
DORTMUND, RFA

■ Un couple aux étreintes passionnées effrayait le voisinage par les râles et hurlements dont les deux partenaires ponctuaient leurs ébats: saisie, la Justice a chargé un magistrat de constater, d'une pièce voisine, le degré de la nuisance provoquée par ce tapage nocturne.

L'homme, un maçon de 40 ans, et son épouse, de sept ans sa cadette, avaient emménagé en septembre 1985 à Dortmund. Depuis, les voisins étaient réveillés en sursaut par ce qu'ils prenaient pour les ultimes spasmes d'un agonisant ou le cauchemar d'un enfant en proie à une forte fièvre. Trois ou quatre fois par nuit.

Informés du fait que ces cris dans la nuit ne devaient rien à

Némésis et tout à Eros, ils ont fait part de leurs récriminations à l'administrateur de l'immeuble. Celui-ci, dans un premier temps, s'est borné à inviter le couple à attendre, pour oeuvrer, que les autres locataires soient partis travailler. Peine perdue: le concert, pour n'être plus nocturne, n'en était pas moins retentissant et des potron-minet les adeptes de la grasse matinée en étaient réduits aux boules Quiès. Les plaintes ont continué à s'amonceler.

La Justice a donc été saisie. Le tribunal se prononcera en février, mais il entend juger sur pièce: un juge a été chargé d'aller en personne estimer d'aussi près que possible le niveau sonore des étreintes du couple, menacé d'expulsion et qui affirme que seule une minceur excessive des cloisons explique le retentissement de ses ébats.

LES SOLDES SPECTACULAIRES DE COMPLETS POUR HOMMES SE TERMINENT SAMEDI

NOTRE RAYON DES VÊTEMENTS POUR HOMMES VOUS OFFRE UNE OCCASION UNIQUE DE COMPLÉTER VOTRE GARDE-ROBE SANS GREVER VOTRE BUDGET.

ACHAT SPÉCIAL

69⁹⁹ ch.

Veston sport à motif chevron, façon grosse toile ou choix de tweed.

89⁹⁹ ch.

Incroyable! Complet 3 pièces en laine. Assortiment de couleurs.

TOUS LES COMPLETS ET VESTONS SPORT

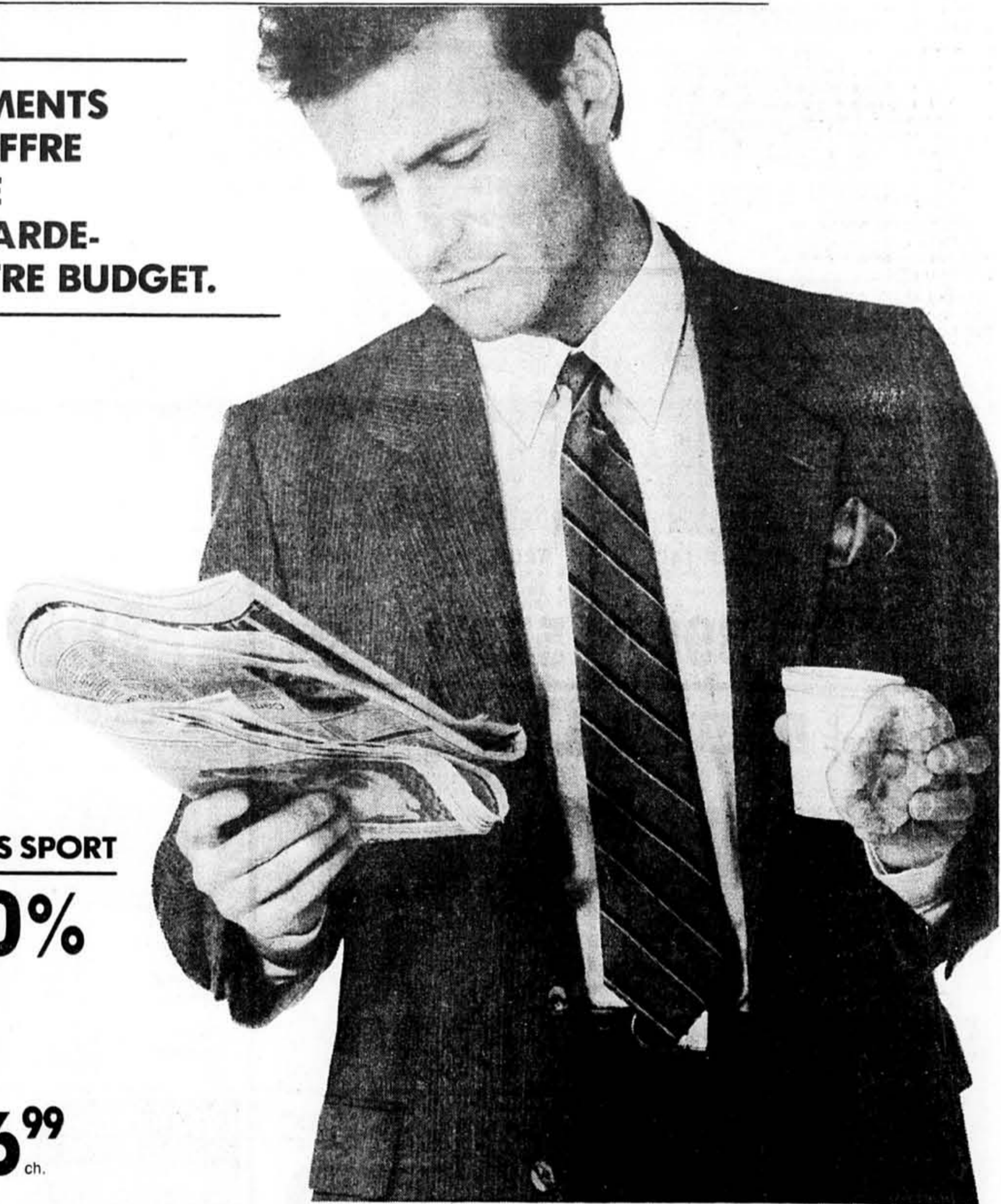
RABAIS 20 - 40%

Toute notre sélection de marchandise régulière à prix réduit. Le choix peut varier.

CHEMISES KENT ARROW

SEULEMENT 16⁹⁹ ch.

Liquidation de modèles fin de série. Tailles 14½-17½.



ALORS NE TARDEZ PAS, VENEZ CHEZ SEARS... LE MAGASIN DE L'HOMME AU DIAPASON DE LA MODE!

Prix en vigueur jusqu'au 24 janvier 1987, ou jusqu'à épuisement des stocks

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT • SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA • LA CARTE DE CRÉDIT N° 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA • LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE, DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. **Ville St-Laurent**, Place Vertu, 335-7770; **Brossard**, Mail Champlain, 465-1000; **Anjou**, Galeries d'Anjou, 353-7770; **Laval**, Carrefour Laval, 682-1200; **LaSalle**, Carrefour Angrignon, 364-7310; **St-Jérôme**, Carrefour du Nord, 432-2110; **St-Jean**, Carrefour Richelieu, 349-2651.

Copyright Canada, 1987, Sears Canada Inc.

OUVERT AU PUBLIC • JOURS DE SOLDE EXTRA SPÉCIAUX

**VÊTEMENTS MODE
POUR FEMMES
ET HOMMES**

A. Gold & Sons®
Depuis 1899

**50-80%
DE RABAIS**

Solde du fameux Entrepôt

2050, BLEURY
angle Président-Kennedy, entre
Sherbrooke et de Maisonneuve

2050, BLEURY
angle Président-Kennedy, entre
Sherbrooke et de Maisonneuve

MESDAMES ET MESSIEURS

Les plusieurs milliers d'entre vous qui ont magasiné à notre FAMEUX ENTREPÔT savent que ceci n'est pas un solde d'entrepôt ordinaire. Ceux qui viendront pour la première fois auront vite fait de reconnaître que nous offrons seulement qualité et dernier cri à des prix exceptionnellement réduits. Une fois de plus nous sommes fiers de vous inviter à épargner sur ce qu'il y a de mieux à notre FAMEUX ENTREPÔT.

COMPLETS POUR HOMMES: RÉGULIERS, COURTS, LONGS.
Boutonnage simple et double. Laine et mélange de laine, worsted, flanelle, tweeds et tissus légers. Vaste choix. Plusieurs couleurs et motifs.

- Ordinaire \$250..... Solde \$99
- Ordinaire \$265..... Solde \$129
- Ord. jusqu'à \$295..... Solde \$149.75
- Ord. jusqu'à \$325..... Solde \$159
- Ord. jusqu'à \$495..... Solde \$199

PIÈCES DE TISSU POUR COMPLETS ET TAILLEURS
3/4 VERGES.
Worsted et tweeds. Vaste sélection.

- Ordinaire \$60..... Solde \$15

VESTONS SPORT: COURTS, RÉGULIERS, LONGS.
Unis, rayés et chevrons. Laine et mélange laine. Tissus légers, motifs variés. Vaste choix.

- Groupe spécial..... Solde \$49.75 et \$59.75
- Ord. jusqu'à \$195..... Solde \$99

BLAZERS POUR HOMMES: NOIR ET MARINE. TOUT LAINE.
Boutonnage simple. Courts, réguliers, longs.

- Ordinaire \$175..... Solde \$91.75

PANTALONS POUR HOMMES: FLANELLE 100% LAINE.
Avec ou sans pli. Doublés jusqu'au genou. Couleurs assorties.

- Ordinaire \$65..... Solde \$36.75
- Ord. jusqu'à \$55 (mélanges assortis)..... Solde \$25
- Ord. \$55 («New Look»)..... Solde \$25

PALETOTS D'HIVER POUR HOMMES: TISSUS ET MOTIFS ASSORTIS

- Ordinaire \$350..... Solde \$175
- Ordinaire \$397..... Solde \$250

CANADIENNES: CAPUCHON AMOVIBLE
Tissu «Moufflon». Tailles 36 à 46.

- Ordinaire \$250..... Solde \$129

PARKAS DOUBLÉS DE DUVET: CAPUCHON AMOVIBLE GARNI DE FOURRURE
Tailles: P, M, G, TG.

- Ordinaire \$285..... Solde \$199

MANTEAUX TRENCH D'HIVER. STYLES ASSORTIS
Tailles 36 à 46.

- Ord. \$225 à \$275..... Solde \$165

GANTS DOUBLÉS POUR HOMMES
Polycoton avec appliqué de suède

- Ord. \$16..... Solde \$12
- Gants cuir Pécaré..... Solde \$22.50
- Gants groupe Spécial..... Solde \$10

BLOUSONS OU MANTEAUX 3/4, P, M, G, TG

- Ord. \$150 à \$165..... Solde \$99

IMPERMÉABLES POUR HOMMES: MARINE ET BEIGE
Boutonnage double avec ceinture. Doublure amovible.

- Ordinaire \$175..... Solde \$99
- Ord. \$8.50 (impermeables de voyage)..... Solde \$3.75

CHAUSSURES ET BOTTILONS HABILÉS, BOTTES D'HIVER, PANTOUFLES, CHAUSSURES SPORT ET EN TOILES DE MARQUE RÉPUTÉE POUR HOMMES

- Bottes d'hiver mode d'Italie Sergio Testa
Se vendaient \$100 à \$125..... Solde \$50
- Bottes d'hiver Mariano Renzi et Gold Sport
Se vendaient \$100 à \$135..... Solde \$50
- Bottes d'hiver mode
Se vendaient \$85 à \$95..... Solde \$40
- Bottes d'hiver Nokia de Finlande
Se vendaient \$75..... Solde \$30
- Pantoufles importées en cuir
Se vendaient \$50 à \$75..... Solde \$25
- Chaussures mode d'Italie Sergio Testa et Tosi
Se vendaient \$85 à \$100..... Solde \$40
- Chaussures sport et habillées Nunn Bush & Cavendish
Se vendaient \$90 à \$125..... Solde \$50
- Mocassins et chaussures habillées Nunn Bush, Caporicci et Enrico Bruno
Se vendaient \$100 à \$150..... Solde \$60
- Bottillons habillés d'Italie Franco Paletti et Spécial Varese
Se vendaient \$140 à \$175..... Solde \$85
- Réputées chaussures en toile Regal
Se vendaient \$30..... Solde \$15

CHEMISES SPORT À MANCHES LONGUES POUR HOMMES
Motifs assortis et unies. P, M, G, TG.

- Groupe spécial. Prix variés..... Solde \$15
- Ord. \$40 à \$45..... Solde \$25
- Ord. \$45 à \$48..... Solde \$30



HEURES D'OUVERTURE

AUJOURD'HUI..... 9 h à 21 h
VENDREDI..... 9 h à 21 h
SAMEDI..... 9 h à 17 h

ET TOUTE LA SEMAINE PROCHAINE

CHANDAILS POUR HOMMES: COL V, COL ROND, CARDIGANS
Tailles P, M, G, TG. Bel assortiment.

- Ord. \$35 à \$42..... Solde \$20
- Ord. \$90 à \$105..... Solde \$65
- Ord. \$110 à \$135..... Solde \$75
- Ord. \$140 et plus..... Solde \$85

CHEMISES HABILÉES
Vaste choix de couleurs et de cols dans des tissus unis, rayés, carrelés.

- Ord. \$32.50 à \$47.50..... Solde \$20
- Groupe Spécial..... Solde \$15

CRAVATES 100% SOIE DE COUTURIERS RENOMMÉS

- Ord. \$25 à \$30..... Solde \$12.50

ENSEMBLES DE DÉTENTE EN RATINE DE VELOURS

- Ord. \$75 à \$95..... Solde \$45

PEIGNOIRS POUR HOMMES
Ratine et Ratine velours

- Ord. \$80 à \$85..... Solde \$55
- Ord. \$65 (100% polyester)..... Solde \$35

PYJAMAS POUR HOMMES
Mélange de coton et polyester

- Ord. \$29..... Solde \$15

SOUS-VÊTEMENTS POUR HOMMES
Mélange de coton

- Ord. \$5.50..... Solde \$2.75

CEINTURES EN CUIR VÉRITABLE: CHOIX DE STYLES ET DE COULEURS

- Ordinaire \$18.50..... Solde \$12.50
- Ord. \$26 à \$28..... Solde \$18.50

CHAUSSETTES POUR HOMMES
Choix de couleurs unies et à motifs. Mélange de laine.

- Ordinaire \$4.75..... Solde \$3.29

VÊTEMENTS POUR DAMES: MODES SUPERBES. EXCELLENTES VALEURS.
Manteaux d'hiver, tailleurs, robes du soir et de jour, jupes, blouses, pantalons, chandails, coordonnés, ensembles.

MANTEAUX D'HIVER POUR DAMES: TISSUS IMPORTÉS
Balance de notre Collection 1986.

- Ordinaire \$425..... Solde \$230
- Ordinaire \$450..... Solde \$244
- Ordinaire \$390..... Solde \$209
- Ordinaire \$365..... Solde \$195
- Ordinaire \$350..... Solde \$188

TAILLEURS POUR DAMES 100% LAINE

- Ordinaire \$300..... Solde \$199
- Ord. \$260 à \$280..... Solde \$159
- Ordinaire \$245..... Solde \$167

ROBES DU SOIR ET DE JOUR

- Ord. \$155 à \$250..... Solde \$55 à \$89
- Ord. \$320 à \$410..... Solde \$128 à \$199

JUPES 100% LAINE

- Ord. \$110 à \$150..... Solde \$49 à \$59

BLOUSES GOLD SPORT: CARRELÉES ET UNIES

- Ord. \$40 à \$45..... Solde \$20
- Ordinaire \$60..... Solde \$24

ENSEMBLES-JUPE 2 PIÈCES: COULEURS ASSORTIES

- Ordinaire \$185..... Solde \$79

PANTALONS TOUT LAINE POUR DAMES: STYLES ET COULEURS VARIÉS

- Ord. \$125 à \$175..... Solde \$59

CHANDAILS POUR DAMES: CHOIX DE COULEURS & STYLES

- Ord. \$95 à \$130..... Solde \$49 à \$65

COUTURIERS POUR DAMES. IMPORTATIONS
50% à 60% DE RABAIS

- Excusez-nous. Nous ne pouvons nommer les couturiers renommés. Mais vous les reconnaîtrez tout de suite. Superbes valeurs.

ACCESSOIRES POUR DAMES: EXCELLENTS ACHATS
CHAPEAUX DE FEUTRE POUR DAMES

- Ord. \$25 à \$50..... Solde \$12.50 à \$25

CEINTURES MODE EN CUIR POUR DAMES

- Ord. \$40 à \$75..... Solde \$20 à \$34.50

FOULARDS D'HIVER ET BÉRETS POUR DAMES

- Groupe spécial, foulards ou bérets..... Solde \$5 ou \$10

**MAGASINEZ AUJOURD'HUI,
VENDREDI, SAMEDI ET
TOUTE LA SEMAINE
PROCHAINE**

MAGASINEZ TOT POUR UN MEILLEUR CHOIX
AUJOURD'HUI, VENDREDI, SAMEDI,
ET TOUTE
LA SEMAINE PROCHAINE
LA MARCHANDISE, ANNONCÉE ICI N'EST
DISPONIBLE QU'À NOTRE ENTREPÔT

MÉTRO PLACE-DES-ARTS

SORTIE BLEURY

JUSTE DEVANT NOTRE PORTE

A. Gold & Sons
Entrepôt



American Express, Visa, MasterCard, Diners, Carte Blanche

2050, BLEURY
1er ÉTAGE
CENTRE-VILLE
ANGLE PRÉSIDENT KENNEDY ENTRE
SHERBROOKE ET DE MAISONNEUVE

SPGQ

Syndicat de professionnelles et professionnels
du gouvernement du Québec

AVIS AUX MEMBRES

CONVOCAZIONE DE
L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE
DES DÉLÉGUÉES
ET DÉLÉGUÉS
SYNDICAUX

DATE: Samedi 24 janvier 1987

HEURE: 9h00

LIEU: Grand Hôtel

Salon Régence B et C

777, rue Université

Montréal

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et vérification du droit de vote
2. Bilan et perspectives de la négociation
3. Tournée de vote sur les offres patronales

L'adoption internationale procéderait désormais
du jumelage de régions du Québec avec des pays
Québec deviendrait le seul agent mandaté pour l'adoption d'enfants étrangers

FRANÇOIS FORREST

■ Selon leur pays d'origine, les enfants de pays étrangers adoptés au Québec pourraient bientôt

être dirigés vers des régions précises de la province. Ainsi les petits Chiliens iraient tous en Gaspésie tandis que les petits Coréens seraient dirigés vers l'Estrie ou l'Abitibi.

LA PRESSE a en effet appris que le Secrétariat à l'adoption, par le biais d'une nouvelle structure, viserait à jumeler les régions du Québec avec certains pays étrangers qui signeront des ententes d'adoption avec l'organisme gouvernemental qui relève du Ministère de la Santé et des services sociaux.

Depuis deux mois, une vingtaine de fonctionnaires parcourent le monde dans le but d'en venir à une entente avec des gouvernements étrangers qui consentiraient à l'adoption complète (adoption plénière). Cette forme d'adoption fait en sorte que les parents ou les grands-parents ne peuvent maintenir aucun lien avec l'enfant adopté par des Québécois au Tiers-Monde.

Devant plusieurs parents adoptifs, Mme Huguette Bisailon, directrice du Secrétariat à l'adoption, a déclaré vendredi dernier que la division géographique, as-

sociée au jumelage des pays, vise le contrôle par Québec de toute la question de l'adoption internationale. Cette décision provoquerait la disparition d'organisations vouées à l'adoption internationale et confirmerait le Secrétariat comme seul habilité à recruter des enfants pour adoption.

Visiblement étonnée, Mme Bisailon a nié qu'une telle opération ait été mise sur pied: « Nous n'entendons pas, a-t-elle dit, régionaliser au Québec ce type d'adoption. »

L'information obtenue par LA PRESSE a été confirmée par Me Carol Faust, spécialiste du droit d'adoption international et représentante de parents qui ont rencontré Mme Bisailon vendredi dernier.

« Si une telle orientation devait se confirmer, dit Me Faust, elle brimerait le choix des parents désireux d'adopter un enfant d'un pays plutôt que celui d'un autre pays. Effectivement, elle violerait certaines dispositions de la Charte des droits et libertés. »

En apprenant la nouvelle, Me Estelle Tremblay, bâtonnier au

Saguenay-Lac-Saint-Jean et avocate des parents adoptifs de la région, a exprimé l'avis qu'une telle politique sera difficilement applicable: « Comment faire accepter aux parents que l'enfant de la République Dominicaine qu'ils ont toujours voulu, ne peut être accueilli parce que désormais au Saguenay, ce seront des petits Brésiliens qui pourront être adoptés parce que c'est ainsi qu'en a décidé le gouvernement? »

Me Tremblay est celle qui a plaidé en Cour supérieure un peu avant Noël, la requête du couple Remi Brassard de Chicoutimi qui dénonçait les pouvoirs abusifs que s'arroge le Secrétariat à l'adoption pour retarder depuis mai 1986 l'entrée d'un enfant Guatémalteque. Or, le ministère public du Guatemala avait confié l'enfant en adoption au couple Brassard, après obtention du consentement de la mère naturelle et une évaluation de la travailleuse sociale du Tribunal de la Famille recommandant l'adoption en faveur du couple. L'ambassade canadienne au Guatemala a authentifié la légalité de l'adoption. Le juge Marcel Simard rendra sa décision dans les prochains jours.

CORRECTION

Dans notre annonce publiée dans LA PRESSE du 21 janvier 1987, en page A7, le 3e article (les robes de chambre et pyjamas) n'aurait pas dû paraître.

Nous nous excusons des inconvenients causés à notre clientèle.

Bovet

MESSAGE!
URGENTRegardez
de
plus prèsVENEZ PROFITER
D'INTERESSANTS RABAIS
DU MANUFACTURIERC'EST ENCORE PLUS
QU'UNE
SIMPLE SEMAINE **RCA**ATLANTIQUE ET **RCA**
UNISSENT LEURS EFFORTS
POUR VOUS OFFRIRLES PLUS
GROS RABAIS
SUR
DES TÉLÉS
RCASUPER
VALEURS
SUR
NOS VIDÉOS
RCALES PLUS
BAS PRIX
C'EST
GARANTI

DÉPÊCHEZ-VOUS ÇA SE TERMINE BIENTÔT!

RENSEIGNEZ-VOUS
SUR NOTRE CRÉDIT
MAISONSUPER MAGASIN
PRINCIPAL
6245, boul. METROPOLITAIN EST
(Sortie Langelier)
328-0955MAIL WEST ISLAND
3239, boul. DES SOURCES
DOLLARD-DES-ORMEAUX
683-1943Nous avons les plus bas prix
et ça, on vous le garantit par écrit
NOUS RÉCOMPENSONS LA DIFFÉRENCE PLUS
+10%
Notre promesse garantie du plus bas prix assure que si vous achetez un article chez Atlantique et que, dans les quatre (4) jours suivants, vous trouvez le même article ailleurs moins cher en vente publique ou dans un autre magasin local, c'est avec plaisir que nous vous rembourserons la différence plus 10% de cette différence sur présentation d'une preuve du plus bas prix ailleurs.LES MEILLEURS PRIX
LE MEILLEUR CHOIX
LE MEILLEUR SERVICE
140
MAGASINS
UN POUVOIR
D'ACHAT
INCROYABLE!**ATLANTIQUE IMAGE
ET SON**
AUSSI AVANCÉ QUE LA TECHNOLOGIE DE NOS PRODUITS

OUI, MAZDA

VOUS OFFRE LA MEILLEURE GARANTIE.

- 5 ans/100 000 km
- Sur toutes les pièces principales
- Sans franchise
- Sans coût additionnel
- Sur toutes les nouvelles Mazda 1987
- Transférable
- À compter du 7 janvier 1987



Aucun autre constructeur automobile ne va aussi loin pour prouver la qualité de ses voitures et camionnettes.

La garantie Leadership est la meilleure garantie que vous puissiez obtenir sans supplément, quelle que soit la marque du véhicule. Étudiez la liste, comparez-la et voyez votre concessionnaire Mazda pour obtenir tous les détails. À compter du 7 janvier 1987.

OUI, LE MEILLEUR CHOIX.

Votre concessionnaire Mazda possède un meilleur choix de voitures et camionnettes que jamais.

Décidez du modèle et de la couleur qui vous conviennent et vous pourriez fort bien vous retrouver le jour même au volant de votre toute nouvelle Mazda.

OUI, LE MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ-PRIX.

Durant janvier, le constructeur Mazda fait bénéficier ses concessionnaires de programmes de vente spéciaux, ce qui les laisse tout disposés à discuter de prix. Voyez votre concessionnaire Mazda aujourd'hui et obtenez la meilleure garantie de l'industrie.

CONSTATEZ-LE PAR VOUS-MÊME SANS TARDER.

mazda

Albi Automobiles Ltée
3300, boul. Ste-Marie
Mascouche
474-2481/2

Lachine Mazda
2895, rue Notre-Dame
Lachine
637-1153

Jacauto Lavaltrie
651, rue Notre-Dame, Lavaltrie
568-4141

Autonar Inc.
2344, Labelle
Lafontaine
436-8211

Charles Gareau Inc.
10175, rue Papineau
381-3987

Avo Auto Inc.
8310, boul. Decarie
737-7373

Blondin Automobiles Ltée
3722, boul. Gouin Est
324-9100
Dellisle Auto (1970) Ltée
2815, rue Sherbrooke Est
523-1122
Quintin Automobile Inc.
490, rue Jacques Cartier Sud
St. Jean
346-9445 658-9042
Mazda 2-20
1 boul. Don Quichotte
De Perrot
453-7220

Le Domaine de L'Auto
P.A.T. Ltée
12210, Sherbrooke Est
Point-aux-Trembles
645-1694

Fort Chambly
Automobiles (1979) Inc.
830, boul. Périgny, Chambly
658-6623

Garage Blanchette Inc.
900, rue St-Laurent Ouest
Longueuil
677-6347

Armand Quéryn
Automobiles Ltée
1530 Chomedey Blvd.
Laval
688-4787

Jacauto Ltée
3612, boul. St-Jean
Dollard-des-Ormeaux
626-8120

St-Constant Auto Ltée
48, rue St-Pierre
St-Constant
632-0700

Ami Auto Inc.
276, boul. d'Anjou
Châteauguay
692-9600

Fabreville Auto Inc.
4010, boul. Dagenais, Laval
622-3434

Mazda Drummondville
1325, boul. St-Joseph
Drummondville
477-5566

Lacroix Automobile Ltée
990, Route #117
Val-David
322-3937

Boulevard Laurier Automobile Ltée
5255, boul. Laurier
St-Hyacinthe
774-1345

MAISONS DE LA CULTURE

Côte-des-Neiges, 5 290, chemin de la Côte-des-Neiges (872-6889) : récital de saxophone et percussions avec Michel Éthier et Paul Fortin, le 22 janvier, à 20 h;
Marie-Uguay, 6 052, boulevard Monk (872-2044) : rencontre sur le thème « La femme et l'alimentation », le 22 janvier, à 19 h;
Notre-Dame-de-Grâce, 3 755, rue Boret (872-2157) : « Vermeer de Delft », spectacle théâtral et musical avec Françoise Godet, Danièle Forget et Guy Marchand, le 22, 23 et 24 janvier, à 20 h;
Plateau Mont-Royal, 465 est, avenue Mont-Royal (872-2266) : théâtre musical avec le duo Grégoire-Dhavernas, le 22 janvier, à 20 h.

On doit se procurer des billets gratuits aux maisons de la culture ou aux succursales de la Banque d'Épargne des quartiers qu'elles desservent.

COLLECTES DE SANG

22 janvier : à la station de métro **Berri-de-Montigny**, couloir Dupuis, de 10 h 30 à 17 h; à **Beloell**, centre commercial Montenach, 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, de 15 h à 20 h 30; à **Villes des Laurentides**, hôtel de ville, 250, 12e Avenue, de 14 h 30 à 20 h 30.

CONFÉRENCES

■ L'Université de Montréal présente une conférence de M. Henri-Louis de la Grande sur le musicien Mahler, le 22 janvier, à 16 h 30, à la salle B-484 du

Pavillon de la musique, 200, avenue Vincent-d'Indy.

■ Le Centre Tallhard de Chardin de Montréal présente une conférence de M. Gérard Ducharme intitulée « Les étapes de la complexification de la conscience », le 22 janvier, à 19 h 30, au Foyer du Gesù, 1 200, rue de Bleury. Entrée libre. Renseignements : 523-6966.

■ Mme Maryse Leduc, architecte stagiaire, donnera une conférence intitulée « Paris, Berlin, Londres : architectures urbaines actuelles », le 22 janvier, à 14 h 40, à l'École d'architecture de l'Université de Montréal, 5 620, rue Darlington, salle 169. Entrée libre.

FILMS, SPECTACLES

■ Développement et Paix, section Saint-Léonard, présente une soirée chi-

lienne, le 22 janvier, à 19 h 30, à la salle Sainte-Angèle, 5 275, rue Lavoisier, à Saint-Léonard. Entrée libre.

■ Le Centre culturel Calixa-Lavallée, 3 819, avenue Calixa-Lavallée présente une pièce du Théâtre du Rez-de-Chaussée intitulée « Noraude et Paradis », les 22, 23, 24, 25 et 29 janvier, à 20 h 30. Billets : étudiants et sans emploi, 4 \$; autres, 6 \$. Le Centre culturel présentera également : « T.I.D.E. Toronto indépendance », les 13, 14 et 15 février.

■ Le Musée des beaux-arts de Montréal présente le film « The Popes and their Art : The Vatican Collections » (60 minutes, couleur), à l'auditorium du Musée, 1 379 ouest, rue Sherbrooke, le 22 janvier, à 18 h. Entrée libre.

■ La Faculté de musique de l'Université

de Montréal présente un spectacle du duo Donato-Young (voix et percussion — œuvres originales de Michel Donato), le 22 janvier, à 20 h, à la salle B-484 du Pavillon de la musique, 200, avenue Vincent-d'Indy.

■ La Ville de Longueuil présente le film « Karaté Kid II » aux endroits et dates suivantes : école Sainte-Claire, 805, rue Gardenville, le 22 janvier, à 18 h 30; école Paul de Maricourt, 1 275, rue Papineau, et à la roulotte La Ruche, rue de Châteaufort, le 23 janvier, à 19 h; école Carillon, 1 360, rue Laurier, et école Jean-de-Lalande, 1 711, rue Bourassa, le 24 janvier, à 13 h 30; au centre communautaire « Le Trait d'Union », 3 100, rue Mousseau, et à l'école Joseph-de-Sérigny, 1 000, chemin du Lac, le 25 janvier, à 13 h 30.

RÉUNIONS

■ Le Groupe Nature et Patrimoine, organisme sans but lucratif, tient une soirée d'information sur des voyages aux Îles Mingan, le 23 janvier, à 19 h 30, à la salle Provancher du Jardin Botanique de Montréal, 4 101 est, rue Sherbrooke. Il y aura présentation d'un film et de diapositives. Entrée libre. Les voyages se feront dans les semaines du 4 juillet et du premier août et comporteront quatre croisières et seront animés par des spécialistes des oiseaux et de la flore. Renseignements : M. Gilles Simard, 661-1303.

■ Le Groupe de femmes de la Coop Olier, 772 est, rue Rachel (Edith, 525-1829), invite les femmes à une réunion de discussion, le 22 janvier, à 19 h 30. On y travaillera sur les projets de création collective multidisciplinaire sur le vécu des femmes et de femmes-habitation.

■ La Société des calligraphes tient une réunion le 22 janvier, à 19 h 30, à la bibliothèque Fraser-Hickson, 4 855, avenue Kensington. Entrée gratuite. Renseignements : 735-7154.

■ « Randonnées en plein air », organisme sans but lucratif, organise une excursion au Grand Canyon (neuf jours). Une soirée d'information se tient le 22 janvier, à 19 h 30, au 5 139, rue Saint-Denis. Renseignements complémentaires : 276-6976.

SANTÉ

■ Le CLSC du Richelieu organise une séance d'information sur l'alimentation du bébé, le 22 janvier, à 19 h, au siège du CLSC, à Richelieu. Renseignements : 658-7561 ou 460-4417 (Mme Nicole Séguin).

■ Dans le cadre de la Semaine nationale d'éducation sur le tabac, M. Jean-Denis Lefevre, de l'organisme « Mieux vivre sans fumer », donnera un exposé sur les méthodes pour cesser de fumer, le 22 janvier, à 12 h; sur les fumeurs et les non fumeurs, à 15 h, au Complexe Desjardins.

ACTIVITÉS PHYSIQUES

■ Le Club de ski du Centre Immaculée-Conception organise une excursion de ski alpin et de ski de fond au Mont-Tremblant et au parc du Mont-Tremblant, le 25 janvier. Départ à 6 h 45 du Centre, 4 265, rue Papineau. Réservations : Denis, 621-1563.

■ « Randonnées en plein air », organisme sans but lucratif, organise une excursion de ski de randonnée, le 25 janvier. Inscriptions mercredi et jeudi, de 10 h à 18 h, au 5 139, rue Saint-Denis. Renseignements complémentaires : 276-6976.

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

■ La Fédération des sociétés d'horticulture du Québec offre un cours sur l'aménagement paysager à l'intention du grand public, du 27 janvier au 31 mars, le mardi, à 19 h 30, au 4 545, avenue Pierre-de-Coubertin. Inscriptions aant le 23 janvier. Renseignements : Josée : 252-3010, entre 9 h et 16 h 30.

■ Le photo-club « Le Troisième Oeil », en collaboration avec le Service des sports et loisirs de la Ville de Montréal, offre des cours de prise de vue et de chambre noire (niveau débutant et avancé). Inscriptions du 19 au 23 janvier, au 2 040, rue Alexandre-de-Sève, de 18 h 30 à 21 h 30.

■ L'Atelier de cirque de Radio-Canada offre des cours sur diverses techniques de cirque, les lundis et jeudis, à 17 h 30, dans les locaux de Radio-Canada, salle 1, niveau C; pour les enfants, le samedi, à 10 h. Renseignements : Serge Trempe, 285-3536.

■ La Fédération québécoise du loisir photographique offre toutes les fins de semaines des stages de formation accessibles à tous ceux et celles qui désirent s'initier à la photographie : la retouche sur la photographie noir et blanc et couleur, le 24 janvier; le contrôle du procédé noir et blanc, le 31 janvier; l'organisation d'un concours, le 1er février; le montage d'une exposition, les 14 et 15 février. Renseignements : André Bouthillier, 252-3036.

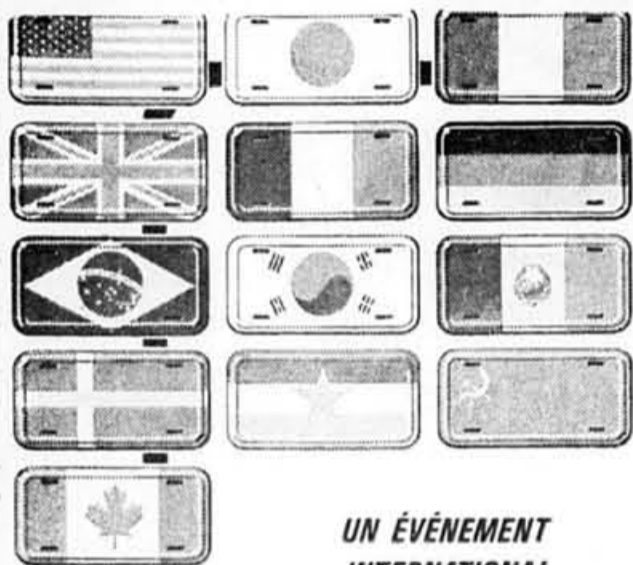
■ La Commission de formation professionnelle de la main-d'œuvre de la région de Montréal, en collaboration avec les Centres d'emploi du Canada et le Collège de Rosemont, offre aux femmes qui désirent intégrer ou réintégrer le marché du travail une session d'orientation et d'initiation professionnelle axée sur les professions ou métiers non-traditionnels, débutant le 16 février, au Collège de Rosemont, 6 400, 16e Avenue. Il n'y a aucun frais; dans certains cas, il peut y avoir allocation de formation. Une réunion d'information se tiendra le 21 janvier, à 13 h, au Collège, local B 320. Renseignements : Mme Thérèse Bordeleau, 376-6310.

■ La Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal offre dans le cadre des « Belles soirées et matinées » des cours sur le thème : « Des études universitaires à temps partiel : décision, implications », le 28 janvier et le 22 avril, à 19 h 30, au Pavillon Principal de l'Université de Montréal, 2 900, Chemin de la tour, entrée Z-1 (une hôteesse et attend les participants). On peut s'inscrire à l'avance ou à la porte du local (s'il reste des places libres). Renseignements complémentaires : 343-6090.

SPECTACLES

CINÉMA

Astre (1): «Les fous de Bassan»: 19 h 30, 21 h 40.
Astre (2): «Bach et Bottine»: 19 h. «Le déclin de l'empire américain»: 21 h.
Astre (3): «Wanted dead or alive»: 19 h, 21 h.
Astre (4): «Fievel et le nouveau monde»: 19 h. «Danse mortelle»: 20 h 30.
Berri (1): «Les fugitifs»: 13 h 50, 15 h 45, 17 h 45, 19 h 45, 21 h 45.
Berri (2): «Thérèse»: 13 h, 17 h 10, 21 h 20. «Inspecteur Lavardin»: 15 h, 19 h 10.
Berri (3): «Bach et Bottine»: 12 h 20, 14 h 10, 16 h, 17 h 50, 19 h 40, 21 h 30.



UN ÉVÈNEMENT INTERNATIONAL

- 300 000 pieds carrés de superficie
- plus de 400 modèles de voitures du monde entier
- des prototypes étonnants
- des primeurs internationales
- un nombre considérable de camions
- une foule d'accessoires

VENEZ VOIR LE MONDE... DE L'AUTOMOBILE.

Il y aura clinique de sang le 23 janvier de 10 h à 20 h dans la Salle de bal du Château Champlain. Les donneurs recevront gratuitement deux billets pour le Salon de l'auto 87.

du 15 au 25 janvier PLACE BONAVENTURE

Salon de l'auto 87

C'est tout le monde de l'automobile

HORAIRE

Du lundi au jeudi de 11h à 22h30
Vendredi, samedi, dimanche de 11h à 23h
Dimanche 25 janvier de 11h à 20h

PRIX D'ENTRÉE

Adultes : 6,00 \$
Âge d'or et étudiants (sur présentation de la carte) ou groupes : 3,50 \$
Enfants de moins de 12 ans : 1,00 \$

La Presse

CKOI 97

PARTICÍPEZ À NOTRE GRAND CONCOURS. PLUS DE 15 000 \$ EN PRIX.

Obtenez tous les détails en écoutant CKOI ou en lisant La Presse.

Liquidation! Tandy 2000



Pour la dernière fois!

Si vous avez l'intention de vous procurer un ordinateur, passez à un de nos centres d'ordinateurs dès l'ouverture, demain matin. Pourquoi? Pour profiter d'une aubaine incomparable. Nous offrons nos derniers Tandy 2000 à seulement \$699. Le Tandy 2000 a 256 K de mémoire et deux unités de disque souple de 720 K. Avec base de données MS-DOS et microprocesseur 80186 à 16 bits, il offre puissance, vitesse et possibilités de graphiques remarquables. Un ordinateur d'une grande souplesse pour seulement \$699. Sans oublier que nous offrons aussi de belles remises sur les logiciels et les accessoires pour le Tandy 2000. Une occasion à ne pas manquer, seulement aux endroits ci-dessous. 26-5103

Écran Liquidation \$699
vendu séparément
Était 1299.00

Accessoires à moitié prix!

Support de plancher. 26-5116. Était 99.95 \$49
Carte de graphiques monochromes. 26-5140. Était 99.00 \$49
Kit de graphiques couleur. 26-5141. Était 99.00 \$49
Contrôleur/commande. 26-5144. Était 149.95 \$75
Carte d'extension 128K. 26-5161. Était 199.00 \$99

Rabais de 75% sur tous les logiciels dédiés au Tandy 2000

Épargnez jusqu'à \$885 sur tous les logiciels Tandy 2000 en stock — y compris les populaires logiciels Lumenta, Lotus 1-2-3, SuperCalc 3, Symphony, pfs: et autres.

Tous les articles Tandy 2000 sont offerts jusqu'à l'écoulement des stocks.

ORDINATEURS TANDY

...vraiment supérieur...

DE RADIO SHACK, DIVISION

INTERTAN CANADA LITE

CENTRE D'ORDINATEURS RADIO SHACK aux St-Laurent 337-2741, Montréal 931-4494, 849-2031, Laval 687-4454, et Greenfield Park 465-0441.
MAGASINS RADIO SHACK «PLUS» CENTRE D'ORDINATEURS aux Laval 688-6646, Dorval 631-4860, Rosemere 437-1211, Terrebonne 471-2122, Montréal 727-1244, 288-8066, 353-6785, 288-9402, St-Laurent 332-0246, Ville Mont-Royal 737-6880, Beloell 464-7980, Brossard 672-2302, St-Bruno 653-4122, Longueuil 679-7174.

SPECTACLES

CINÉMA

Berri (4): «Main Océan», 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
Berri (5): «Le bonheur a encore frappé»: 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
Bijou: «Infidélités surveillées»: 12 h 10, 14 h 50, 17 h 30, 20 h 10. «Satisfaction sur commande»: 13 h 25, 16 h 05, 18 h 45, 21 h 25.
Bonaventure (1): «Three Amigos»: 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 15.
Bonaventure (2): «Crazy Moon»: 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.
Brossard (1): «Les fugitifs»: 19 h 30, 21 h 30.
Brossard (2): «Les fous de Bassan»: 19 h, 21 h 15.
Brossard (3): «Wanted dead or alive»: 19 h, 21 h 15.
Capitol: «Jean de Florette»: 12 h 05, 14 h 20, 16 h 40, 19 h, 21 h 20.
Carrefour Laval (1): «Top Gun»: 19 h 30, 21 h 30.
Carrefour Laval (2): «Mission»: 19 h, 21 h 25.
Carrefour Laval (3): «Bach et Bottine»: 19 h, 21 h 10.
Carrefour Laval (4): «Wanted dead or alive»: 19 h 20, 21 h 20.
Carrefour Laval (5): «Les fous de Bassan»: 19 h 05, 21 h 15.
Carrefour Laval (6): «Platoon»: 19 h 10, 21 h 30.
Carré Saint-Louis: «Témoins du plaisir»: 11 h 30, 15 h 20, 19 h 15. «Au service de ces dames»: 12 h 40, 16 h 35, 20 h 30. «Télésex»: 14 h 05, 17 h 55, 21 h 45.
Champlain (1): «Mission»: 19 h 10, 21 h 30.
Champlain (2): «Danse mortelle»: 19 h 35, 21 h 45.
Châteauguay (1): «Howard une nouvelle race de héros»: 19 h, 21 h.
Châteauguay (2): «Fievel et le nouveau monde»: 19 h, 20 h 45.
Cinéma V: «Dancing in the Dark»: 19 h. «Meetings with remarkable men»: 19 h 15. «Manson»: 21 h 15. «Desert Hearts»: 21 h 30.
Cinéma de Montréal (1): «3 Amigos»: 13 h 40, 17 h 25, 21 h 10. «FX»: 15 h 30, 19 h 15.
Cinéma de Montréal (2): «La mouche»: 13 h, 17 h 15, 21 h 30. «Aliens II»: 14 h 50, 19 h 05.
Cinéma de Paris: «Wanted dead or alive»: 13 h, 15 h, 17 h, 19 h 15, 21 h 30.
Cinéma du village: «Boys of San Francisco»: 13 h, 14 h 30, 16 h, 17 h 30, 19 h, 20 h 30, 22 h.
Cinéma québécois: «Le dernier combat»: 18 h 35. Soirée-rencontre avec Bernard Gosselin, caméraman: 20 h 35.
Cinéplex (1): «Top Gun»: 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 35.
Cinéplex (2): «Peggy Sue got married»: 13 h 15, 15 h 20, 17 h 25, 19 h 30, 21 h 35.
Cinéplex (3): «Down by law»: 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 40.
Cinéplex (4): «Room with a view»: 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
Cinéplex (5): «Firewalker»: 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 40.
Cinéplex (6): «An American Tail»: 13 h 10, 15 h 10. «Halfmoon Streets»: 17 h, 19 h, 21 h.
Cinéplex (7): «Decline of the American Empire»: 13 h, 15 h, 17 h, 19 h 05, 21 h 10.
Cinéplex (8): «Brighton Beach Memoirs»: 13 h 05, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 25, 21 h 35.
Cinéplex (9): «Stand by me»: 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
Commodore: «Trafic d'étudiantes». «Les adeptes d'Éros». «L'amour en plein air».
Complexe Desjardins (1): «Le déclin de l'empire américain»: 12 h, 14 h 15, 16 h 30, 19 h, 21 h 15.
Complexe Desjardins (2): «Les fous de Bassan»: 12 h 15, 14 h 30, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.
Complexe Desjardins (3): «Sid & Nancy»: 12 h 30, 14 h 50, 17 h 10, 19 h 30, 21 h 50.
Complexe Desjardins (4): «Autour de minuit»: 13 h, 16 h, 19 h, 21 h 25.
Complexe Guy-Favreau (200 o., Dorchester): «Si jamais tu pars...». «J'osais pas rien dire». «Fallait que ça change»: 19 h, 21 h.
Conservatoire d'art cinématographique: «My American Cousin»: 19 h. «Orpheus in Hell»: 21 h.
Crémazie: «Mission»: 19 h 10, 21 h 30.
Dauphin (1): «La puta»: 19 h 30, 21 h 30.
Dauphin (2): «Bananas»: 21 h 35. «Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe sans jamais oser le demander»: 20 h.
Décarie (1): «Three Amigos»: 19 h, 21 h.
Décarie (2): «Brighton Beach Memoirs»: 19 h 15, 21 h 30.
Dorval (1): «Star Trek IV»: 19 h, 21 h 20.
Dorval (2): «Critical condition»: 19 h 20, 21 h 20.
Dorval (3): «Golden Child»: 19 h, 21 h 05.
Dorval (4): «Heartbreak Ridge»: 19 h 15, 21 h 35.
Élysée (1): «37.2, le matin»: 19 h, 21 h 20.
Élysée (2): «La terre jaune»: 19 h 30, 21 h 30.
L'Ermitage: «Bach et Bottine»: 19 h. «Le déclin de l'empire américain»: 21 h.
Ève: «Sound of love»: 10 h, 12 h 35, 15 h 10, 17 h 45, 20 h 20. «Erotic Radio Wsex»: 11 h 05, 13 h 40, 16 h 15, 18 h 50, 21 h 25.
Fairview (1): «Little Shop of horrors»: 18 h, 19 h 55, 21 h 50.
Fairview (2): «Bedroom Window»: 19 h 05, 21 h 15.
Faubourg Ste-Catherine (1): «Crazy Moon»: 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.
Faubourg Ste-Catherine (2): «Men»: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
Faubourg Ste-Catherine (3): «An American Tail»: 12 h 20, 14 h 30. «Sid & Nancy»: 16 h 45, 19 h 25, 21 h 45.
Faubourg Ste-Catherine (4): «Les fous de Bassan»: 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
Greenfield (1): «Crocodile Dundee»: 19 h 30, 21 h 35.
Greenfield (2): «Golden Child»: 19 h, 21 h 05.
Greenfield (3): «Jumping Jack Flash»: 19 h 20, 21 h 25.
Guy: «Hot Desires»: 10 h, 12 h 40, 15 h 20, 18 h, 20 h 40. «American Desire»: 11 h 25, 14 h 05, 16 h 45, 19 h 25, 22 h 05.
Imperial: «Star Trek IV»: 12 h, 14 h 20, 16 h 40, 19 h, 21 h 20. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 40.
Jean-Talon: «Les fugitifs»: 19 h 15, 21 h 15.
Kent (1): «Bedroom Window»: 19 h 05, 21 h 15.
Kent (2): «Morning After»: 19 h 30, 21 h 45.
L'amour: «Taboo American Style (4)»: 11 h, 14 h, 17 h, 20 h. «Nasty Girls»: 12 h 25, 15 h 25, 18 h 25, 21 h 25.

Laurier: «La publicité 86: attention ça mord»: 19 h 15. «La messe est finie»: 21 h 30.
L'Autre Cinéma: «La couleur pourpre»: 18 h 15. «Le risque de vivre»: 19 h 15. «Le sacrifice»: 21 h 15. «Orlane»: 21 h 30.
Laval (1): «Jean de Florette»: 19 h, 21 h 20.
Laval (2): «Critical condition»: 19 h 20, 21 h 20.
Laval (3): «Jumping Jack Flash»: 19 h 20, 21 h 25.
Laval (4): «Crocodile Dundee»: 19 h 30, 21 h 35.
Laval (5): «Golden Child»: 19 h, 21 h 05.
Laval 2000 (1): «Les fugitifs»: 19 h 30, 21 h 30.
Laval 2000 (2): «Le déclin de l'empire américain»: 19 h, 21 h.
Le/The Cinema: «Mosquito Coast»: 19 h 10, 21 h 40.
Loews (1): «Golden Child»: 12 h 35, 14 h 45, 16 h 55, 19 h, 21 h 05. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 15.
Loews (2): «Crimes of the Heart»: 12 h 45, 15 h, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 30.
Loews (3): «Morning After»: 13 h 15, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 45. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 45.
Loews (4): «Eye of the Tiger»: 19 h 30, 21 h 25. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 20.
Loews (5): «The Name of the Rose»: 13 h 15, 15 h 50, 18 h 30, 21 h 05. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 40.
Omega (1): «Critters»: Ven.: 14 h 45, 18 h 05, 21 h 25. Du lun. au jeu.: 21 h 10. «Vaincre ou mourir»: Ven.: 13 h, 16 h 20, 19 h 40. Du lun. au jeu.: 19 h 30.
Omega (2): «Infidélité surveillée»: Ven.: 13 h, 15 h 50, 18 h 40, 21 h 30. Du lun. au jeu.: 20 h 50. «Satisfaction sur commande»: Ven.: 14 h 25, 17 h 15, 20 h 05. Du lun. au jeu.: 19 h 30.
Outremont: «L'amiant magnifique»: 19 h 15. «Journal intime»: 21 h 30.
Palace (1): «Little Shop of horrors»: 12 h 15, 14 h 10, 16 h 05, 18 h, 19 h 55, 21 h 50. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 45.
Palace (2): «Critical condition»: 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 25.
Palace (3): «Heartbreak Ridge»: 12 h 15, 14 h 35, 16 h 55, 19 h 15, 21 h 35. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 55.
Palace (4): «Bedroom Window»: 12 h 35, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 15. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 30.
Palace (5): «Color of money»: 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h, 21 h 15. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 30.
Palace (6): «Crocodile Dundee»: 13 h 25, 15 h 25, 17 h 25, 19 h 30, 21 h 35. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 40.
Papineau (1): «La baise américaine»: 12 h, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. «Médecin pour femmes seules»: 13 h 20, 16 h 10, 19 h, 21 h 50.
Papineau (2): «Plaisir sur rendez-vous»: 12 h, 14 h 30, 17 h, 19 h 35, 22 h 05. «Dépannage en tout genre»: 13 h 15, 15 h 45, 18 h 20, 20 h 50.
Paradis (1): «Top Gun»: 21 h 10. «Ferris Bueller»: 19 h 10.
Paradis (2): «Alien II - le retour»: 20 h 50. «La mouche»: 19 h.
Paradis (3): «Les fugitifs»: 19 h 15, 21 h 15.
Parisien (1): «Manon des sources»: 12 h 05, 14 h 20, 16 h 40, 19 h, 21 h 20.
Parisien (2): «Crocodile Dundee»: 13 h 25, 15 h 25, 17 h 25, 19 h 30, 21 h 35.
Parisien (3): «Jumping Jack Flash»: 13 h 05, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 20, 21 h 25. Dernier spectacle sam.: 23 h 25.
Parisien (4): «Le nom de la rose»: 13 h 45, 16 h 20, 19 h, 21 h 35. Dernier spectacle sam.: minuit.
Parisien (5): «Les enfants du silence»: 12 h 30, 14 h 40, 17 h, 19 h 15, 21 h 30. Dernier spectacle sam.: 23 h 40.
Place du Canada: «Brighton Beach memoirs»: 19 h 15, 21 h 25.
Place du Parc (1): «Critical condition»: 19 h 20, 21 h 20.
Place du Parc (2): «Children of a Lesser God»: 19 h 15, 21 h 30.
Place du Parc (3): «Mosquito Coast»: 19 h 10, 21 h 40.
Place Longueuil (1): «Bach et Bottine»: 19 h, 21 h.
Place Longueuil (2): «La mouche»: 21 h 40. «Aliens 2»: 19 h 15.
Plaza Alexis-Nihon (1): «Platoon»: 12 h, 14 h 30, 16 h 35, 19 h, 21 h 30. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 45.
Plaza Alexis-Nihon (2): «Something Wild»: 13 h, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40.
Plaza Alexis-Nihon (3): «No Mercy»: 13 h 10, 15 h 15, 17 h 30, 19 h 40, 21 h 45.
Rio (1): «Veronique, l'audacieuse hôtesses». «Hardiesse». «Emotions sexuelles»: à compter de 13 h.
Saint-Denis (2): «La mouche»: 12 h 30, 17 h, 21 h 30. «Aliens 2»: 14 h 30, 19 h 10.
Saint-Denis (3): «Top Gun»: 12 h 20, 14 h 40, 16 h 50, 19 h, 21 h.

Théâtre Arlequin (1004, Ste-Catherine e.): «Tunisie des mille et un soleils». Lun., mar., mer.: 20 h. Jeu., ven., sam.: 19 h, 21 h 30. Dim., 13 h 30, 16 h, 20 h.
Versailles (1): «Crocodile Dundee»: 19 h 30, 21 h 35.
Versailles (2): «Star Trek 4»: 19 h, 21 h 20.
Versailles (3): «Le nom de la rose»: 19 h, 21 h 35.
Versailles (4): «Golden Child»: 19 h, 21 h 05.
Versailles (5): «Jumping Jack Flash»: 19 h 20, 21 h 25.
Versailles (6): «Jean de Florette»: 19 h, 21 h 20.
York: «The Mission»: 12 h 20, 14 h 40, 17 h, 19 h 20, 21 h 40.

Café de la Place (Place des Arts) — «Tchekhov Tchekhov», d'Anton Tchekhov et Olga Knipper. Du mar. au sam., 20 h.
Théâtre du Nouveau-Monde (84 o., Ste-Catherine) — «La double inconstance», de Marivaux. Du mar. au ven., 20 h. Sam., 16 h, 21 h.
Théâtre du Rideau Vert (4664, St-Denis) — «La passion de Narcisse Mondou», de Gratien Gélinas. Du mar. au ven., 20 h. Sam., 17 h., 21 h. Dim.: 15 h.
Théâtre d'aujourd'hui (1297, Papineau) — «La trilogie des dragons», de Marie Brassard, Jean Casault, Lorraine Cité, Marie Gignac, Marie Michaud et Robert Lepage. Du mar. au sam., 20 h. Dim., 15 h.
Théâtre Denise-Pelletier (4353 e., Sainte-Catherine) — «Des orphelins», de Lyle Kessler. Ven., sam., 20 h 30.
Salle Fred-Barry (4353, Sainte-Catherine e.) — «Rock pour un faux-bourdon», de Mico-Marc Bouchard: 20 h, sauf dim.
Le Quat'Sous (100 e., av. des Pins) — «Fool for Love», de Sam Shepard. Du mar. au ven., 20 h 30. Sam., 17 h, 20 h 30.
La Licorne (2075, Saint-Laurent) — «La 7e partie», d'Yves Allaire. Du mar. au dim.: 20 h 30.
Centre Calixa-Lavallée (3019, Calixa-Lavallée) — Nordsud et Paradis. Présentation du Théâtre du Rez-de-Chaussée: 20 h 30.
Go (5066, Clark) — «De Djuna Barnes». Présentation du Théâtre Experimental des Femmes. Du mar. au sam., 20 h 30. Dim., 15 h.
Salon des cent (1647, St-Denis) — «La waitress», de Raymond Levesque. Du merc. au sam., 20 h.
Puzzles (333, Prince-Arthur) — «Anglo», de Husten Haward. Du merc. au dim.: 20 h 30.
L'Eskebel (1237, Sanguinet) — «Coup de soleil», de Jean Pelletier, 20 h 30.
Espace Libre (1945, Fullum) — «Opium». Présentation de Carbone 14: 20 h 30, sauf dim.
Centaur (453, Saint-François-Xavier) — «Fire», de Paul Ledoux et David Young. Du mar. au sam.: 20 h. Dim.: 19 h. Mat., sam.: 14 h.
Théâtre de la Veillée (1371, Ontario e.) — «Woyzeck», de Georg Buchner. Du mar. au sam.: 20 h 30.

Le Reine Elizabeth (Salle Arthur) — «French Can Can». Ven.: 20 h 30 (français). Dim., mer., jeu., sam.: 20 h 30 (anglais).

VARIÉTÉS

Place des Arts (Salle Maisonneuve) — Michel Louvain: 20 h.
Théâtre Saint-Denis (1594, St-Denis) — André-Philippe Gagnon: 20 h.
Le Millieu (5390, Saint-Laurent) — «Vis ta vinaigrette», de Marc Drouin: 20 h.
Spectrum (310 e., Sainte-Catherine) — Jacques Hélin: 20 h 30.
Les Fouloues électriques (97 e., Ste-Catherine) — «Sheep Look Up»: 21 h.
Club Soda (5240, av. du Parc) — Groupe Sanguin: 21 h.
Les Deux Pierrots (1229, Saint-Hubert) — Mario-Perle Quintin: 10 h.
Puzzles (333, Prince-Arthur) — Quartet de Steve Holt, à compter de 21 h.
Le Grand Café (1720, Saint-Denis) — Bob Harrison. Du merc. au dim., à compter de 22 h.
Le Rinsing Sun 1 (286 o., Sainte-Catherine) — Jab-Jab, à compter de 21 h.
Balattou (4372, St-Laurent) — «Conjente Merengues»: 22 h.
Biddle's (2060, Aylmer) — Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp: de 17 h à 22 h. Trio de Charlie Biddle: à compter de 22 h.
La Cage aux sports (2250, Guy) — Billy Georgette: à compter de 17 h.
Bar 2080 (2080, Clark) — Ensemble Dave Turner, à compter de 22 h.
Checkers (4514, av. du Parc) — Kinby Fox: à compter de 21 h.
Centre Sheraton (1201 o., Dorchester) — La Croisette: Jacques Ouellet: du dim. au ven., de 18 h à 22 h. — L'Impromptu: Gérard Lambert: du lun. au sam., de 21 h à 2 h. — Le Boulevard: Trio de Denis Boivin: sam.: de 19 h à minuit.
Le Portage (Le Bonaventure Hilton international) — Power Plays Motown Review. Du mardi, au jeu., 21 h 30, 23 h 30. Ven., sam., 22 h, minuit.
Le Ritz-Carlton (1228, Sherbrooke o.) — Bob Marsan. Du mar. au ven., de 20 h à 2 h. Sam., de 21 h à 2 h. Roberto Medie. Lun., de 20 h à 2 h. Marcel Rousseau. Du lun. au ven., de 17 h à 20 h.
Hôtel Méridien (4, complexe Desjardins) — Tibor Ceasar. Du lun. au ven., de 17 h à 20 h. Fred Naylor. Du mar. au sam., de 20 h à minuit.

DANSE

Maison des arts (1395 o., boul. de la Concorde, Laval) — La compagnie Claude Pilon: 20 h 30.
La Chaconne (342 e., Ontario) — «De la belle Otero à Carmen» (danses flamencas), avec Sonia del Rio: 21 h.

MUSIQUE

Université McGill (Redpath Hall) — David Sandall, claveciniste. Oeuvres de Rameau et Bach: 20 h.
Maison de la Culture Côte-des-Neiges (5290, Côte-des-Neiges) — Duo de saxophones et percussions: 20 h. Entrée libre.
Université de Montréal (Faculté de Musique) — Conférence de Henry-Louis de La Grange: Mahler: 16 h 30.
Mairie de Lachine (21, 18e Av.) — Quatuor Mozart. Oeuvres d'Ayoub, Dubois et Perrault: 20 h. Entrée libre.

THÉÂTRE

Place des Arts (Salle Port-Royal) — «Harvey», de Mary Chase. Du mar. au ven., 20 h. Sam., 17 h, 21 h.

Compatible avec AT \$6999

Croyez-le!

Il vous offre puissance, vitesse et 40 M-octets de mémoire intégrée

L'ordinateur du haut de la gamme, le Tandy 3000 HD avec unité de disque dur de 40 M-octets et temps d'accès de 28 ms. Prévu pour système d'exploitation multi-utilisateur XENIX de jusqu'à 6 terminaux. Avec mémoire standard de 640 K, extensible à 12 M-octets sous XENIX 5.0. Microprocesseur 80286 pour vitesse de traitement 2 fois plus rapide que l'unité centrale MS-DOS 8088, présente ment la norme dans l'industrie. L'unité de disque souple intégrée de 1.2 M-octets passe un disque de 360 K de mémoire. Beaucoup de puis-

sance pour seulement \$6999. Difficile à croire? Pas quand il s'agit de Tandy. Surtout si on prend en considération le service après vente et le soutien. Passez à un de nos centres d'ordinateurs et voyez notre ordinateur le plus puissant, notre Tandy 3000 HD de 40 M-octets. L'équivalent abordable du PC/AT d'IBM.

Lorsque les besoins de l'entreprise sont pressants, le Tandy 3000 HD offre toutes les réponses

IBM est une marque de commerce d'International Business Machines Corp.

Imprimante matricielle

La DMP-2110 à mode triple facilite les travaux de gestion de votre entreprise. Compatible avec IBM, pour traitement de données, textes et graphiques. Créez aussi vos propres caractères.

159900 \$899.00



rabais \$300

Les prix de solde expirent le 31 jan. 1987

ORDINATEURS TANDY ...vraiment supérieur... DE RADIO SHACK, DIVISION INTERTAIN
CENTRES D'ORDINATEURS RADIO SHACK aux: St-Laurent 337-2741, Montréal 931-4494, 849-2031, Laval 687-4454 et Greenfield Park 465-0441.

GRANDE INAUGURATION

Salle d'exposition de Montréal
9090, Cavendish, St-Laurent 735-6425

**OUVERTURE VENDREDI
23 JANVIER 19 H**



59\$

IDOMO

23\$

KANO
pratique et économique, un élément idomo qui s'assemble facilement et convient à toutes les pièces de la maison. 23 1/2" x 31 1/2" x 15 1/2" de profondeur. Payez et emportez. Limite 2 par client.

**Tout ce qu'il vous faut,
c'est un tournevis!**

BIBLIOTHÈQUE KANO À TROIS RAYONS
Bibliothèque robuste, recouverte de melamine blanche. 30 x 29 1/2 x 9 1/4" de profondeur. Payez et emportez. Limite 2 par client.



ENSEMBLE DE DINETTE SIENA
4 chaises en métal blanc avec siège et dos rayés blanc et bleu, table ronde assortie à cadre de métal et dessus de melamine résistant aux égratignures.

199\$



BIBLIOTHÈQUE DE CHÈNE
Bibliothèque de chêne blond laqué qui forme un charmant ensemble mural à plusieurs éléments. Étagères réglables sur curseurs métalliques qui permettront le rangement facile de vos livres et collections.

LARGE 139\$

ÉTROITE 119\$

BASSE 99\$



BIBLIOTHÈQUE DE TECK
Bibliothèque en contreplaqué de teck avec spacieuses étagères. Une étagère est fixe pour assurer la stabilité et les autres peuvent être déplacées selon vos besoins.

79\$



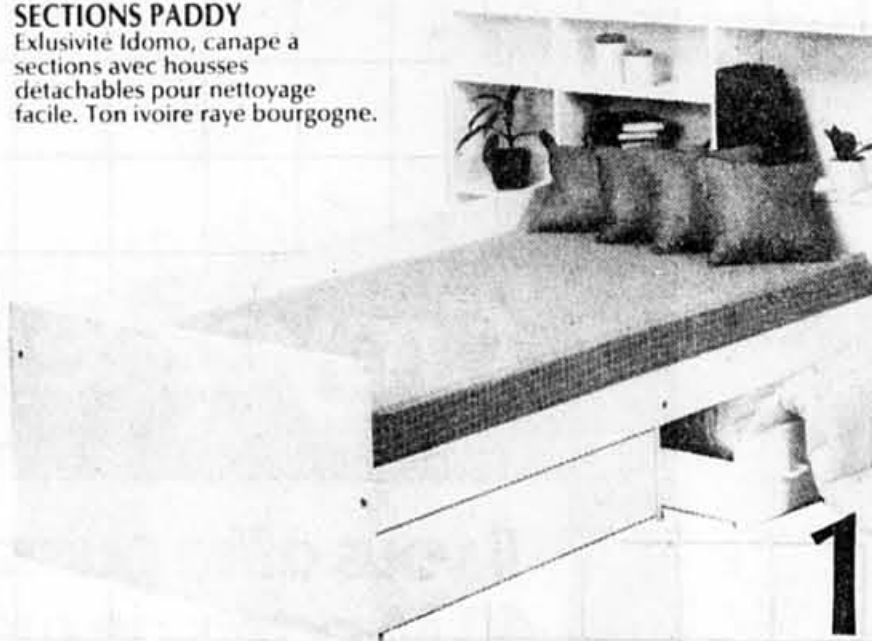
CHAISE BRAQUE
Siège et dossier de cuir sur base tubulaire laquée.

89\$



499\$

CANAPÉ À SECTIONS PADDY
Exclusivité Idomo, canapé à sections avec housses détachables pour nettoyage facile. Ton ivoire rayé bourgogne.



ENSEMBLE POUR ADOLESCENTS
Ensemble pour adolescents, ton blanc et vinyle. Grand rangement sous le lit. Tiroir intérieurs pour rangement de jeux ou vêtements. Matelas en supplément.

189\$

199\$

FLORI
Causeuse à deux places, robuste cadre de métal avec housse matelassée en tissu parachute. 52" de large x 28 x 34" de profondeur.



CLASSIQUES IDOMO
DANS NOTRE DÉPARTEMENT DES ACCESSOIRES

24 PIÈCES
Service de faïence italienne. Bord garni de 4 rayures.

22\$



18\$

BOÎTE À PAIN EN PIN LAQUÉ ET PANNEAU COULISSANT.

HORLOGE À QUARTZ ILLUSTRÉE EN HAUT DE LA PAGE. 17\$

Salle d'exposition de Montréal
9090, Cavendish St-Laurent 735-6425
lundi à mercredi 11 à 18 h
jeudi et vendredi 11 à 21 h
samedi 9 à 17 h

OUVERTURE DEMAIN À 19 h

Idomo Entrepôt de mobilier international ouvre ses portes vendredi à 19h. Idomo est un magasin de meubles différent. Nous parcourons le Canada et le monde pour dénicher des modèles originaux. Notre catalogue renferme des produits exceptionnels, à prix exceptionnels. Vous économisez en faisant un léger assemblage vous-même. Venez vous en rendre compte.

SALLE D'EXPOSITION À TORONTO, MISSISSAUGA ET HAMILTON



IDOMO ENTREPÔT DE MOBILIER INTERNATIONAL